

Échos

de la

Compagnie



1988

n° 9 - Novembre

Sommaire

VIE DE LA COMPAGNIE

La solidarité avec les pauvres et les opprimés dans la vocation des Filles de la Charité. Mère Anne Duzan	345
Nomination	362
Mission et Charité. Père Michel Lloret	363

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE

Louise de Marillac. 15. Vincent de Paul - Louise de Marillac : une véritable amitié ? Sœur Elisabeth Charpy	372
---	-----

ACTUALITES DES PROVINCES

Province de Belgique : Dans un monde déchristianisé, Fille de la Charité aujourd'hui	384
Province de Cali (Colombie) : Premier congrès national des Jeunesses Mariales Vincentiennes. Sœur Romélia	388
Province de Paris (France) : La courte échelle. Sœur Françoise ..	390

BIBLIOGRAPHIE

Contre vents et marées : Louise de Marillac	382
Catalogue des Publications Vincentiennes	Couverture

La solidarité avec les pauvres et les opprimés dans la vocation des Filles de la Charité

Intervention de Mère Anne Duzan
aux Semaines d'Etudes Vincentiennes
à Salamanque (Espagne), le 26 août 1988.

I. INTRODUCTION.

Connaissant déjà, bien sûr, les « Semaines d'Etudes Vincentiennes de Salamanca » par leur solide réputation, le sérieux des travaux, et la profondeur de la réflexion, c'est cependant la première fois que j'ai l'honneur et le plaisir d'y participer... et, pour la première fois aussi... au titre d'intervenant !

N'ayant pu répondre l'année dernière, à l'invitation du Père Maside, Sœur Marie-Louise Rueda, notre Assistante Générale que vous connaissez bien, m'a très avantageusement remplacée en développant devant vous : « *LES FILLES de la CHARITE et les NOUVEAUX SERVICES* ».

Dans la ligne du thème général de 1988 : « *JUSTICE ET SOLIDARITE AVEC LES PAUVRES DANS LA VOCATION VINCENTIENNE* », il m'est demandé de vous parler, plus spécialement de :

« *LA SOLIDARITE AVEC LES PAUVRES ET LES OPPRIMES
DANS LA VOCATION DES FILLES DE LA CHARITE* »

J'ai constaté que, dans une certaine mesure, plusieurs idées émises par Sœur Rueda seront reprises par moi-même aujourd'hui, sous un autre angle, celui de la SOLIDARITE avec les Pauvres... car pour la Fille de la Charité, cette SOLIDARITE passe toujours par le SERVICE sous ses différentes formes, anciennes ou nouvelles, en suivant de près les multiples formes de pauvreté : celles d'hier comme celles d'aujourd'hui. Nous n'oublions pas qu'à travers le « FAIRE », la Fille de la Charité fait passer tout son « ETRE », l'amour du Seigneur qui est en elle, cet amour qui lui montre un autre Christ dans tout frère souffrant ou méprisé.

II. REFLEXIONS PRELIMINAIRES.

1. Un fait important à signaler : on entend un peu partout, maintenant, parler de SOLIDARITE.

Devant les mutations si rapides d'aujourd'hui, avec des rouages très complexes, nous constatons aussi une grande détresse dans notre monde en recherche. Nous en sommes les témoins, et, dans bien des cas, nous la partageons : faim, conflits de toutes sortes, drames des réfugiés, des sans-travail, sans-logis, des personnes seules, âgées, malades, marginalisées par la drogue, l'alcool... foyers déstabilisés, etc.

Fort heureusement, nous voyons aussi, en contrepartie, dans ce monde actuel, bousculé, déséquilibré, où chacun est en quête de bonheur et de sécurité, de grands mouvements de SOLIDARITE : mouvements pour le respect des droits de l'homme, pour davantage de justice et de fraternité, pour la paix. Fort heureusement encore, à côté de l'individualisme de beaucoup, cristallisés dans leur égoïsme, on rencontre souvent des individus — chrétiens ou non chrétiens — et des groupes de personnes qui travaillent courageusement à l'avènement d'un monde meilleur, parfois en prenant beaucoup de risques, parfois au péril de leur vie. Les médias nous montrent chaque jour des exemples de ce genre, où joue à plein, sous l'angle positif la vraie SOLIDARITE... SOLIDARITE : terme générique simple et commode. Sous ce terme, en effet, se retrouvent les non-croyants aussi bien que les croyants. Gardons-nous de le boudier ou de le mépriser, car il est très évocateur. Mais, pour nous, ayons le souci habituel de lui conférer toute la puissance mobilisatrice du « PARTAGE » évangélique !

2. Que recouvre en substance, le mot : SOLIDARITE ?

★ J'ai voulu me référer, comme j'aime à le faire souvent, à la réponse du dictionnaire : définition qui se doit d'être neutre, précise et complète.

Consultant donc un dictionnaire en dix volumes, j'ai eu l'heureuse surprise de faire une découverte positive à travers une demi-page de texte consacré au mot : SOLIDARITE. J'ai relevé ces lignes que voici :

SOLIDARITE : « Dépendance mutuelle entre les hommes qui fait que les uns ne peuvent être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi.

Dans l'ordre sociologique, on distingue : la SOLIDARITE-FAIT NATUREL et la SOLIDARITE-VERTU. Cette dernière est l'union volontaire et le dévouement réciproque des hommes.

La SOLIDARITE comme fait naturel est à la fois physique, biologique, économique, politique, intellectuelle et morale. D'après certains, l'individu a donc une dette immense envers la société. Cette dette crée pour chacun, à l'égard des autres et de la collectivité, des devoirs de dévouement et d'abnégation qui ne sont que des devoirs de simple JUSTICE. La vertu de SOLIDARITE, c'est la JUSTICE INTEGRALE ».

La richesse de ces quelques phrases est remarquable. Elle va bien au-delà d'une définition stricte et d'un éclairage classique du mot : SOLIDARITE. Même dans une définition de ce type, se situant au niveau du rapport des êtres humains entre eux, sans notion de transcendance, nous constatons cette interdépendance, créant droits et devoirs réciproques, et cette conviction : « *La vertu de SOLIDARITE, c'est la JUSTICE INTEGRALE* »... Déjà, deux mots-clés sont liés : JUSTICE-SOLIDARITE.

★ Avant d'être un devoir, cependant, la **SOLIDARITE** est un **CONSTAT** : réalité d'aujourd'hui.

La fin du XX^e siècle nous laisse confrontés à une nécessaire solidarité. Elle s'impose à nous. On ne peut refuser de la prendre en compte, car ce serait abandonner l'humanité à ses malheurs de toujours, drainés au fil des siècles : la misère, la maladie, la guerre, pour ne citer que ceux-ci... Ce qui semble émerger à l'heure actuelle, c'est la conscience de plus en plus vive de la solidarité humaine. **Etre solidaire, c'est bien se reconnaître comme faisant partie d'un tout, indivisible.** Les hommes se sauveront tous ensemble... ou, ils se perdront ! A l'heure du nucléaire, de l'électronique, quand espace et temps se confondent, la solidarité s'impose à nos yeux. La fraternité ne peut se contenter de bons sentiments !...

Tout dernièrement, le Pape Jean-Paul II publiait son Encyclique : « *Sollicitudo rei socialis* ». Tandis qu'avant lui, Pie XII pensait que la paix était le fruit de la justice, Paul VI, celui du développement, le Saint-Père, après une analyse lucide et sans complaisance de la situation, conclut avec fermeté : « *La Paix est le fruit de la solidarité !...* ». Mais la solidarité doit être avant tout reconnue, acceptée, puis assumée... Si la justice est une vertu, le développement est le résultat d'un effort énorme sur le plan économique, technique, social, et... espérons-le, humaniste. Quant à la solidarité, elle désigne une réalité tout autre : celle de notre condition humaine. Elle apparaît plus que jamais comme une situation de réciprocité. Nous voyons mieux, à l'approche de l'an 2000, en ce siècle finissant, que nous dépendons de ceux qui dépendent de nous... C'est une idée simple, mais idée essentielle, lourde de conséquences, et dont l'évidence ne peut nous échapper... Au fond, la **solidarité est inscrite au cœur de la personne humaine.** Au-delà de l'individualisme, des nationalismes à courte vue, l'humanité n'a pas le choix : nos frères en humanité, nos semblables dans leur diversité et leur différence, sont embarqués avec nous... et nous avec eux... Les conséquences sont là, entraînant exigences et devoirs, pour aujourd'hui et pour demain... **Nécessaire SOLIDARITE !**

★ Une investigation plus approfondie des fondements de la solidarité peut être faite maintenant après ces premières considérations :

- Fondements anthropologiques,
- Fondements théologiques,
- Fondements ecclésiologiques et spirituels.

— Les fondements anthropologiques de la solidarité :

Le devoir de solidarité se fonde donc sur le bien commun de l'humanité et la destination universelle des biens (terme employé au sens large). Il est la conséquence de l'égalité de dignité de tous les hommes au regard de Dieu.

L'interdépendance entre toutes les parties du monde et tous les habitants de la planète-Terre appelle à la « RESPONSABILITE DE TOUS ENVERS TOUS ».

Le devoir de solidarité s'enracine dans l'unité de la famille humaine - (cf. 2^e chapitre de « Gaudium et spes »). Il est indispensable d'insister sur cet aspect pour ne pas être tentés de nous replier sur nous-mêmes... Pensons au diagnostic pessimiste mais combien réaliste de « Sollicitudo rei socialis » (N° 12 à 25).

— Les fondements théologiques de la solidarité :

Dieu créateur veut, à son image, des hommes libres et responsables : Il leur confie le monde. Le Christ, vrai Dieu et vrai homme, vient révéler son Père qui désire faire de tous les hommes des frères, en leur communiquant son esprit de Ressuscité pour leur faire partager sa plénitude de vie et d'amour.

« La solidarité est sans doute une vertu chrétienne... L'amour est le signe distinctif des disciples du Christ » (Sollicitudo - N° 40).

Elle est une dimension constitutive de la mission de l'Eglise et de l'identité chrétienne, et s'adresse à tous... A ceux qui ont davantage, incombe une plus grande responsabilité dans cette mission.

— Les fondements ecclésiologiques et spirituels de la solidarité :

L'annonce de la « Bonne Nouvelle du Salut » est réalisée dans l'Eglise « *qui existe pour évangéliser* » (Evangelii nuntiandi). Chacun de nous est donc « *instrument du dessein de Dieu* ».

L'Eglise est le Corps du Christ où tous les membres sont unis les uns aux autres dans le même et unique Christ : « *Tous vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ* » (Gal. 3, 28). De plus, le Christ est mort pour tous (2 Cor. 14-15), chrétiens et non-chrétiens. C'est à cette profondeur que s'enracine le « nous » solidaire des chrétiens.

L'Eglise, réellement et intimement solidaire des hommes et de leur histoire, est sacrement, c'est-à-dire signe et moyen du Salut de Dieu. Il faut prendre cela en compte avec la conviction, en humilité, qu'une conversion personnelle et communautaire est sans cesse nécessaire.

III. POUR NOUS, FILLES DE LA CHARITE, ET A LA LUMIERE DE CES REFLEXIONS, QU'EST-CE DONC QUE LA SOLIDARITE, ET COMMENT LA VIVONS-NOUS ?

1. Tout d'abord, un petit rappel sur la vocation de la Fille de la Charité et sa raison d'être.

Je ne peux que citer, en entier, l'article premier du chapitre premier des Règles communes, repris dans nos Constitutions actuelles. Le voici :

« La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, Le servant corporellement et spirituellement en la personne des Pauvres, soit malades, soit enfants, soit prisonniers ou autres... ».

Ce petit mot : « *ou autres* », veut signifier toutes les pauvretés nouvelles, non citées, qui apparaissent ou apparaîtront dans le cours des âges, en laissant ainsi le champ libre à toutes les initiatives, car : « *L'amour est inventif jusqu'à l'infini* ». (saint Vincent - Coste XI, p. 146).

C'est donc une conviction profonde pour toute Fille de la Charité, que le service du Christ dans les Pauvres est la raison d'être de son existence. Tandis qu'à l'heure actuelle, on entend beaucoup parler « *d'option préférentielle pour les Pauvres* », nous pensons simplement que nos Fondateurs ont fait eux-mêmes ce choix délibéré du service du Christ dans les Pauvres pour les Filles de la Charité. Ce choix reste la caractéristique essentielle de la Compagnie naissante, de la Compagnie de toujours ! En fonction de ce choix initial, donc, et par le fait même, il ne peut être question, pour la Fille de la Charité, « *d'opter pour les Pauvres* » ! Pas de choix possible pour nous... puisque c'est notre obligation la plus stricte qui se concrétise par l'émission de notre quatrième Vœu, notre Vœu spécifique : celui de servir les Pauvres... en SOLIDARITE AVEC EUX.

2. FILLE de DIEU : la Fille de la Charité se réfère aux textes de l'Écriture.

★ Elle essaiera de redire avec l'ANCIEN TESTAMENT, quelques passages des Psaumes, par exemple, qui sont très éclairants pour nous montrer, d'une part la tendresse, la mansuétude de Yahvé, son amour pour le pauvre, le malheureux, son désir de justice envers les opprimés, et d'autre part, la marche à suivre pour chacune de nous dans cette ligne si bien balisée : lisons, prions... et efforçons-nous d'imiter notre Dieu :

« Dieu n'oublie pas le cri des malheureux... » (Ps. 9 v. 13).

« A cause du malheureux qu'on dépouille, du pauvre qui gémit, maintenant je me lève, déclare Yahvé :

j'assurerai le salut à ceux qui ont soif ». (Ps. 12 v. 6).

Et encore :

*« Il garde à jamais la vérité
Il rend justice aux opprimés,
Il donne aux affamés du pain,
Yahvé délie les enchainés ».* (Ps. 146 v. 7-8).

★ Vient ensuite la « Bonne Nouvelle de Jésus-Christ », ou NOUVEAU TESTAMENT. A la suite du Christ, Unique Evangélisteur, quelques phrases typiques, parmi beaucoup d'autres nous invitent à l'imitation de notre Modèle, au niveau du partage, de la justice, donc de la solidarité avec les malheureux :

« Donne à qui te demande, ne tourne pas le dos à celui qui veut t'emprunter... » (Mt. 5, 42).

Et le passage si connu :

« J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez accueilli... j'étais nu... prisonnier... » (Mt. 25, 35-36).

« Donnez et l'on vous donnera. C'est une bonne mesure, tassée, secouée, débordante, qu'on versera dans le pan de votre vêtement. Car c'est la mesure dont vous vous servirez qui servira à vous mesurer en retour ». (Lc 6, 38).

Un dernier verset de Matthieu encore :

« Celui qui vous accueille m'accueille moi-même ; celui qui m'accueille accueille celui qui m'a envoyé ». (Mt. 10, 40).

3. FILLE de l'EGLISE : la Fille de la Charité prend acte pour en vivre et les faire siens des textes et directives de l'Eglise, notamment ceux du Saint-Père, en fidélité absolue, dans la ligne de son charisme propre.

Comment ne pas reparler encore une fois, au sujet de la solidarité, de la dernière encyclique de Jean-Paul II. Divers commentateurs nous disent en substance que la vraie réponse aux mécanismes pervers et aux structures de péché passe par la solidarité, « *chemin de la paix et en même temps du développement* ». Le mot de « solidarité » revient dix fois en quelques pages (N^{os} 39 et 40), et bien d'autres fois ailleurs. Vertu chrétienne, selon le Saint-Père, la solidarité est présentée comme l'anti-structure du péché : elle recouvre tous les domaines de la vie en société, dimension internationale y comprise. Inspirée par Dieu, à la lumière de la foi, elle devient communion et nous ouvre à la réalisation du dessein divin.

De son côté, le Cardinal Etchegaray écrivait en février dernier :

« Jean-Paul II fait appel à la solidarité, considérée non seulement comme une nécessité économique ou un facteur politique, mais comme un impératif moral, qui s'appuie sur la vision d'un monde saisi dans sa globalité et son unité foncière.

De la solidarité, ce mot à consonance juridique et à résonance laïque, Jean-Paul II fait textuellement une "vertu chrétienne" (N° 40) et comme le nouveau nom de la charité universelle...

Si l'Eglise est capable de supporter, sans panique, les visions les plus tragiques de l'humanité, c'est parce qu'elle a les moyens de transfigurer en semences d'éternité les germes de mort.

Le réalisme de la foi qui conduit sûrement à Pâques, à travers le chemin inéluctable de la croix, est le meilleur levier pour transformer des hommes égoïstes en hommes solidaires : il leur donne le goût et la passion de rendre la terre plus habitable dans la justice et la paix... Le monde désenchanté a besoin qu'on lui redise que tout est possible à qui croit en Dieu, en l'homme... c'est tout un ».

Solidarité : « vertu chrétienne », nouveau nom de la charité universelle...
Comment la Fille de la Charité ne se retrouverait-elle pas dans ces lignes si percutantes ?

Dans une audience générale du 10 février dernier, le Saint-Père s'exprimait encore vigoureusement sur ce sujet brûlant de la solidarité, sous ce titre : *« l'homme solidaire de tous les hommes »*. Je ne résiste pas au désir d'en citer quelques passages, qui vont tellement dans la ligne de notre charisme de Fille de la Charité :

« ... En quoi consiste cette solidarité ? C'est la manifestation de l'amour qui a sa source en Dieu. Le Fils de Dieu est venu dans le monde pour révéler cet amour. Il le révèle déjà par le fait que Lui-même s'est fait homme : l'un de nous. Cette union avec nous, dans l'humanité, de la part de Jésus-Christ, vrai homme, est l'expression fondamentale de sa solidarité avec tout homme, car elle dit d'une façon éloquente avec quel amour Dieu Lui-même a aimé tous et chacun. L'amour est confirmé à nouveau d'une manière toute particulière : Celui qui aime désire tout partager avec l'aimé ; c'est pour cela que le Fils de Dieu s'est fait homme...

Cet "amour-solidarité" ressort dans la vie entière et dans la mission terrestre du Fils de l'homme, surtout à l'égard de ceux qui souffrent sous le poids de misères physiques ou morales, quelles qu'elles soient. Au bout de son chemin, ce sera "donner sa vie en rançon pour la multitude" (cf. Mc 10, 45) : le sacrifice rédempteur de la Croix. Mais, sur ce chemin qui conduit au sacrifice suprême, toute la vie terrestre de Jésus est une manifestation multiforme de

sa solidarité avec l'homme, résumée dans ces paroles : "le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude" (Mc 10, 45)...

Jésus est l'homme, un homme véritable, qui, en tout semblable à nous, hormis le péché, s'est fait victime pour le péché et est devenu solidaire de tous, jusqu'à la mort sur la croix ».

Dans une lettre du 21 juin 1987, sur l'économie, les Evêques américains s'expriment aussi sur la solidarité-partage, communion avec Dieu, avec cette notion d'interdépendance, dont j'ai déjà parlé il y a un instant ; très beau passage : mêmes convergences, mêmes convictions :

« Etre en communion avec Dieu, partager la vie de Dieu, implique un lien réciproque avec tous les habitants du globe. Jésus nous a appris à aimer Dieu et à nous aimer les uns les autres... Il nous faut passer de notre attachement à l'indépendance à travers une compréhension de l'interdépendance, jusqu'à un engagement dans la solidarité humaine... L'amour implique le souci de tous — spécialement des pauvres... ».

Un Message des Evêques de France du 10 novembre 1987, intitulé : « *La solidarité : une urgence* », montre également combien l'Eglise est attentive aux signes des temps, et n'hésite pas à approfondir ce problème de société, en affirmant les solides convictions qui sont les nôtres :

« L'amour de préférence pour les pauvres est une des caractéristiques de la révélation, en Jésus-Christ, du Dieu créateur et rédempteur. La solidarité est une des composantes de la charité. Elle s'enracine dans l'amour par lequel Dieu s'est rendu solidaire de tout homme dans le Christ. Elle est une dimension constitutive de la mission de l'Eglise et de l'identité chrétienne... La solidarité ne peut être sélective : elle est, en soi, universelle ».

4. Précisions sur le mot : PAUVRES, tel que l'entendent les Filles de la Charité.

Pour être absolument fidèle à la définition du mot « PAUVRES » dans la Compagnie des Filles de la Charité, je la cite telle que la présente le lexique joint à nos Constitutions :

PAUVRES : Les Assemblées Générales des Filles de la Charité ont choisi de retenir l'emploi de ce mot, parce qu'il a « l'avantage de spécifier la qualité fondamentale de ceux auxquels s'adresse notre vocation, et parce que c'est un terme générique recouvrant toutes les formes de pauvreté ». (Mère Guillemin, 2-2-1968).

Il m'a semblé bon de donner cette définition pour bien montrer que les opprimés, dont il est question dans le titre qui m'a été proposé, ne sont, pour nous, qu'une catégorie de Pauvres parmi les autres bien nombreux et tout aussi malheureux, mais d'une autre manière : malades et personnes seules, notamment, qui ne sont pas forcément « opprimées ».

Cette précision étant donnée, je ferai bien sûr allusion dans un instant aux personnes victimes de l'injustice et de l'oppression, soutenues par les Filles de la Charité du mieux qu'elles peuvent le faire, et avec les possibilités qui sont les leurs.

5. Quelques REFLEXIONS éclairantes sur la SOLIDARITE en question.

★ A partir des Constitutions et Statuts des Filles de la Charité :

Il y est parlé plusieurs fois, de façon très explicite, de cette solidarité indispensable, dans laquelle nous nous retrouvons parfaitement. Et s'il est un fait, que le service est pour nous l'expression de notre consécration à Dieu dans la Compagnie, lui conférant toute sa signification, ce service passe par la solidarité avec les plus pauvres.

— Notre *Constitution 2.1 § 4* précise en effet :

« Elles voient en ceux qui souffrent, qui sont atteints dans leur dignité, leur santé, leurs droits, des enfants de Dieu, des frères et sœurs dont elles sont solidaires ».

Nous constatons combien les notions d'aide, de justice, de solidarité, sont ici clairement exprimées.

— La *Constitution 2.7 § 5* montre un autre aspect qui nous rapproche des Pauvres, en vivant un peu, comme eux, affrontés qu'ils sont au travail quotidien... bien que devant tant de personnes sans emploi aujourd'hui... avoir un travail, même assujettissant, est déjà une sécurité... :

« Elles se soumettent à la loi universelle du travail, se sachant solidaires de tous dans la nécessité de gagner leur vie.

Elles acceptent les conditions professionnelles avec leurs difficultés et leurs insécurités, tant que ces conditions ne sont pas opposées à l'enseignement de l'Eglise ».

— Notre *Constitution 2.9*, dans son 3^e paragraphe, appuie davantage sur la justice et l'aide que nous devons apporter à nos frères, face au droit de chacun de réaliser sa promotion sociale, pour devenir pleinement homme. créé à l'image de Dieu :

« Saint Vincent rappelle que l'amour implique la justice ; aussi les Sœurs se mettent-elles à l'écoute de leurs frères pour les aider

à prendre conscience de leur propre dignité. Dans le respect des situations particulières, elles collaborent avec ceux qui travaillent, selon les directives de l'Eglise, à promouvoir leurs droits. Elles transmettent les appels et les aspirations légitimes des plus défavorisés qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre ».

— La même Constitution, au paragraphe suivant, tout en nous demandant de conserver toujours une ATTITUDE de SERVANTE, auprès de « nos chers Maîtres les Pauvres », insiste à bon escient sur ce caractère de gratuité totale, toujours désintéressée, dans l'esprit d'une bonne Fille de la Charité :

« Quels que soient leur forme d'engagement et leur niveau professionnel, elles gardent vis-à-vis des Pauvres, une ATTITUDE de SERVANTE, qui doit être la mise en pratique des vertus de leur état : humilité, simplicité et charité. Elles tiennent à conserver le désintéressement du cœur et le sens de la gratuité qui se manifestent dans l'esprit de leur service et la qualité de leur présence ».

— Le Statut 4 insiste encore très fortement sur ce souci de justice, toujours inspiré par la charité :

« La mission passe, pour les Filles de la Charité, par les activités concrètes qui les insèrent profondément parmi leurs contemporains, ce qui demande une préoccupation constante de compétence, la connaissance de la législation en vigueur, le souci de justice sociale inspirée par la charité.

Elles se prononcent ouvertement pour le respect de la vie humaine, donnant leur appui à ceux qui s'emploient à faire reconnaître les droits de tout homme ».

— Le même Statut, au paragraphe suivant, montre la nécessaire collaboration avec d'autres, en solidarité :

« Les Sœurs travaillent habituellement avec d'autres personnes ; on attend d'elles une collaboration loyale, un esprit de partage, la mise en œuvre des valeurs que la Compagnie cherche à vivre. La coopération avec des organismes privés ou publics, permet, avec un meilleur service, d'élargir le témoignage évangélique ».

— Enfin, dernier exemple avec le Statut 5 qui précise, plus concrètement, la collaboration, en Eglise, avec les laïcs, et les mouvements vinciens en particulier, ainsi que notre devoir d'essayer de susciter, chez d'autres, jeunes notamment, le désir de s'engager auprès de ceux qui ont besoin d'être aidés : malheureux de toutes sortes : malades, découragés, exploités... la liste serait longue... :

- « *Elles collaborent avec toutes les forces vives de la Pastorale du lieu et font leur possible pour promouvoir et encourager les laïcs responsables.*

La fidélité à leurs origines les incite à travailler avec les mouvements vincentiens et à susciter l'engagement de jeunes et d'adultes au service des plus démunis ».

*** La SOLIDARITE à partir du Document Inter-Assemblées Générales (1985-1991) :**

Ce Document, écrit à la fin de la dernière Assemblée Générale des Filles de la Charité, en juin 1985, met l'accent sur certains points de nos Constitutions ou Statuts, qui nous ont paru plus importants pour aujourd'hui : convictions complétées par les lignes d'action correspondantes. Ce Document est exploité par toute la Compagnie depuis 3 ans déjà, amenant à une sérieuse révision des Œuvres, un peu partout, dans l'unique souci d'aller toujours vers les plus déshérités. Sans paraphraser sur notre sujet, je trouve meilleur de lire une page où **solidarité et justice sont reconnues** « *Urgence pour notre temps* ».

— *Première conviction :*

- « *"L'amour implique la justice" (saint Vincent, 8-3-1658). Or partout dans le monde, les hommes sont humiliés, opprimés, victimes d'injustices, c'est pourquoi :*

L'ENGAGEMENT POUR LA JUSTICE ET LA DEFENSE DES DROITS DES "SANS-VOIX",

nous apparaît comme une urgence de notre temps » :

avec les lignes d'action correspondantes :

- * *Puiser dans l'Écriture Sainte et dans les Enseignements de l'Église les principes inspirateurs de notre service.*
- * *Discerner au plan provincial, les actions concrètes appropriées dans chaque contexte.*
- * *Nous mettre à l'écoute des Pauvres pour comprendre leurs aspirations, les aider à prendre en mains leur propre promotion, et à vivre la justice entre eux.*
- * *Défendre les droits des Pauvres en excluant toute forme de violence, et toute identification à un parti politique.*
- * *Nous prononcer ouvertement pour le respect de la vie humaine à toutes les étapes ».*

— *Deuxième conviction, suivie de son projet :*

« La parole de saint Vincent : "Il ne me suffit pas d'aimer Dieu si mon prochain ne l'aime" (30-5-1659) nous provoque à partager la Bonne Nouvelle qui nous fait vivre... Nous voulons :

EN EGLISE, REVELER AUX PAUVRES QUE DIEU LES AIME.

** Révéler l'amour de Dieu aux Pauvres par :*

— le service corporel et spirituel,

— le témoignage de vie,

— l'annonce explicite de la Parole de Dieu.

** Eveiller de nouveaux ouvriers de l'Évangélisation et participer à leur formation.*

** Travailler dans l'esprit des orientations des conférences épiscopales et collaborer avec toutes les forces vives de la Pastorale, particulièrement avec les Prêtres de la Mission et le laïcat vincentien ».*

6. SOLIDAIRES EN FILLES DE LA CHARITE : Convergences et Différences - Spécificité - Témoignage.

A) CONVERGENCES.

En tant que créatures, baptisées, Filles de l'Église, la cohérence entre le DIRE et le FAIRE montre cette nécessité absolue de la solidarité entre les hommes... *« nécessaire solidarité »...*

Comme Filles de la Charité, je viens de démontrer assez longuement que la Compagnie est attentive à cette dimension depuis toujours, par vocation, et les passages cités de nos Constitutions, Statuts et Document Inter-Assemblées, en sont une preuve certaine.

B) QUELLE EST DONC NOTRE DIFFERENCE ?

— *Nous sommes solidaires, mais nous ne sommes pas similaires :* Il est relativement facile de confondre... de devenir insensiblement peut-être une sorte de militante laïque ; la tentation est grande, parfois, d'autant plus grande qu'elle est insidieuse... Sous prétexte de faire PLUS et MIEUX, il est possible de se précipiter à corps perdu dans l'action, au risque de négliger la vie spirituelle et la vie communautaire fraternelle... et de sombrer dans l'activisme. Alors, notre action, bien que certainement très bonne et efficace, ne sera plus celle d'une Fille de la Charité... parce que vidée de l'essentiel : cette vision de foi qui ne peut être alimentée que dans un enracinement en Dieu profond, dans l'unité de vie et l'équilibre : vie spirituelle, vie fraternelle et vie de service. Sachons manier à bon escient le : *« quitter Dieu pour Dieu ».*

Voici ce que dit Notre Mère Guillemin à ce sujet, le 1^{er} janvier 1966 :

« Gardons-nous bien de falsifier la volonté de Dieu sur nous et la réponse que nous devons lui apporter.

Soyons résolument et "en plénitude" Filles de la Charité, nous tenant fermement en dehors de toute compromission avec l'attédissement général qui menace toute vie religieuse.

Dieu n'a que faire de copies, d'imitations de Filles de la Charité, robots d'action, qui ne donneraient que le spectacle d'une agitation sans âme et de gestes vides de toute valeur religieuse ; tellement livrées au monde, sous prétexte de pénétration et de contacts vrais, qu'elles ne s'en différencient plus, en ayant épousé les idées et les manières d'être.

Si nous ne sommes pas résolument Filles de la Charité, avec tout ce que cela comporte d'esprit de prière, de charité mutuelle, de renoncement vécu, de sens des autres, de disponibilité à leurs besoins, dans la joie, nous n'avons plus rien à dire aux gens, qui, ne trouvant pas en eux-mêmes la réponse de Dieu à leurs problèmes, l'attendent de nous.

NOUS NE SOMMES UTILES AU MONDE ET A L'EGLISE QUE SI NOUS SOMMES PLEINEMENT ET AUTHENTIQUEMENT FILLES DE LA CHARITÉ, FILLES DE DIEU ».

Il est intéressant de comparer ces lignes avec celles du Père Loew, qui dit une chose analogue en parlant des Prêtres en Mission ouvrière (Jacques Loew et le Défi Evangélique). Ceux-ci, dit-il, sont :

« ... immergés au milieu des hommes dans une communauté de destin réelle... et ils doivent assurer constamment un difficile équilibre entre le partage de vie avec le milieu déchristianisé et les distances à prendre au nom de la foi.

Souvent, par son éducation antérieure, sa nationalité et surtout par sa foi et sa consécration à Dieu, l'apôtre est grandement différent de ceux avec qui il travaille. La tentation si forte de vouloir être comme les autres dans la peur de se couper d'eux, peut conduire à fausser le sens de sa présence et à vicier ses choix. Car il faut beaucoup de loyauté et d'humilité pour s'assumer au départ et pour accepter d'être fondamentalement différent ; il faut aussi beaucoup de courage et d'imagination pour poser des actes qui, sans compromission, signifient authentiquement l'absolu de Dieu.

L'action missionnaire a ses lois propres, tellement contraires à l'esprit du monde ».

— *Nous avons une conscience accrue* — plus que d'autres peut-être — *de notre interdépendance avec tous, les Pauvres en particulier.*

Nous savons par expérience, que, de façon horizontale, nous recevons d'eux autant, et souvent, plus que nous ne leur donnons.

« Leur souffrance nous interpelle, et nous invite à une pauvreté plus radicale, dans une plus grande proximité de vie ». (Document Ass. Gén.)

Nous apprenons d'eux *« le désintéressement du cœur : les Pauvres sont nos Maîtres ; nous leur devons tout... selon la parole de saint Vincent, nous avons à nous "ajuster" aux Pauvres ».* (Document Ass. Gén.)

Les Pauvres nous édifient par leur patience, leur capacité d'accueil, leur sens inné de la solidarité, de la fraternité entre eux.

— Cette interdépendance se manifeste par *le changement profond dans notre façon de SERVIR les Pauvres.*

Il est intéressant de noter, en effet, avec l'évolution économique et sociale, au fil des siècles, divers *« passages »* :

— D'abord, celui de : *« faire à la place de »*... c'est le don, l'aumône : se pencher vers... se substituer à...

— Puis : *« faire à côté de »*... c'est l'assistance encore maternaliste.

— Enfin, de nos jours : *« être avec »* (pas comme) : en solidarité, en interdépendance.

Notons encore, pour être vrai, qu'en fait, tout ceci est moins tranché. Aujourd'hui comme hier, il y a interférence à la manière de saint Vincent qui, de son temps déjà, donnait d'abord à qui avait faim, soif, était sans vêtements, et pensait, en même temps, à la promotion intégrale de chacun, procurant outils et semence, en vue d'une prise en charge personnelle, respectant le plan de Dieu envers ses créatures.

La solidarité ne va jamais aussi profond que lorsqu'elle travaille à restaurer des hommes en leur identité première. C'est alors qu'elle redonne à chacun toutes ses chances de devenir acteur de sa propre promotion.

Mais, pour nous tous, qui nous voulons fidèles au dessein de Dieu révélé par l'histoire du salut, la solidarité entre les hommes doit emprunter le chemin pris par Dieu Lui-même, qui s'est rendu solidaire de tout homme dans le Christ. Et nous savons que c'est en s'identifiant aux pauvres que le Fils de Dieu s'est identifié à tous les hommes.

Voici comment le Saint-Père s'exprimait, le 17 mai dernier, devant les « constructeurs de la société » du Paraguay, leur demandant :

« ... d'assumer leurs responsabilités et accomplir leur tâche dans la société, en ayant toujours devant les yeux la réalisation du bien commun, ce qui suppose la création des conditions nécessaires pour que tous les citoyens, sans exception aucune, puissent développer pleinement leur personne ».

Il ajoutait aussi :

« La proposition chrétienne est caractérisée par l'optimisme et l'espérance, car elle se fonde sur l'homme, et, à partir d'un sain humanisme, veut faire entendre sa voix dans les institutions sociales, politiques et économiques... Il s'agit, toutefois, d'un optimisme réaliste, non utopique, puisqu'il est conscient de l'existence toujours pernicieuse du péché, qui se manifeste aussi dans les structures qui, au lieu de servir l'homme, se retournent contre lui ».

Et encore :

« Face aux visions individualistes ou inspirées de matérialisme étroit, cette doctrine sociale — de l'Eglise — présente un idéal de société solidaire, et en fonction de l'homme, ouvert à la transcendance... L'existence simultanée et solidaire de valeurs comme la paix, la liberté, la justice et la participation, sont des exigences essentielles pour que l'on puisse parler d'une authentique société ».

Nous entrons pleinement dans cette vision si large énoncée par Jean-Paul II, et si souvent répétée.

C) NOTRE SPECIFICITE.

— J'en ai dit un mot, déjà, au début de cet entretien. J'ajoute seulement que si nous sommes dans le VOULOIR et la REALITE : « SOLIDAIRES des PAUVRES », nous le sommes aussi, D'ABORD, nécessairement, avec notre proche prochain : nos Sœurs.

C'est ENSEMBLE, en Communauté de VIE FRATERNELLE, donc en solidarité les unes avec les autres, que nous sommes appelées au « SERVICE du CHRIST DANS LES PAUVRES ». Notre récente Rencontre des Visitatrices du monde entier avait justement pour thème :

« EN COMMUNAUTE FRATERNELLE POUR UN MEILLEUR SERVICE »...

Nous avons approfondi ce sujet, durant une semaine entière... sans l'épuiser.

— En solidarité, nous le sommes aussi, dans le champ plus large de l'ensemble des Provinces et de la Compagnie tout entière, dans une unité véritable, désirée et réelle depuis les origines : trésor fragile à conserver à tout prix pour rester fidèles à notre charisme, dans la ligne de la devise bien connue :

• *CARITAS CHRISTI URGET NOS* •.

Oui ! la Charité de Jésus-Christ nous presse de courir au service des misères d'aujourd'hui... Cette Charité théologale qui dépasse de beaucoup simple philanthropie, altruisme, dévouement, fraternité ou autre... mais qui passe, nécessairement, par la SOLIDARITE et l'interdépendance : **solidarité entre nous, solidarité en collaboration avec d'autres** : laïcs ou vincentiens, pour un meilleur service des plus pauvres, en SOLIDARITE avec eux.

— C'est encore en esprit d'HUMILITE, SIMPLICITE et CHARITE, comme dit précédemment, déjà, que nous pouvons les servir efficacement, en « ATTITUDE de SERVANTES », et aussi, en reprenant saint Vincent (Coste X, p. 331, le 11-11-1657 :

• *avec compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion* •.

— Un mot, enfin, sur ce souci de JUSTICE, inséparable de la CHARITE, donc de la SOLIDARITE, en laissant la parole, tour à tour, à Notre Mère Guillemin et Notre Mère Rogé :

• *Quel souci de justice et de charité, quel respect scrupuleux de la vérité ne devons-nous pas apporter dans ce que nous pourrions appeler "notre vie publique" C'est là, plus que partout ailleurs, que nous devons aller jusqu'au bout de l'Évangile, sans cesse confronter nos actes à notre foi, et réviser notre comportement pour nous y réajuster continuellement* •. (Mère Guillemin, 1-1-1964)

• *C'est encore l'amour qui nous rendra sensibles aux exigences de la justice telles qu'elles sont perçues par les pauvres. C'est l'amour qui va nous faire communier à la souffrance des pauvres devant tant de ressources gaspillées pour la satisfaction de faux besoins ou de jouissances luxueuses, alors que des êtres humains se trouvent en insuffisance vitale. La charité nous demande de comprendre et de faire comprendre, de dénoncer et d'éclairer, et de chercher comment guérir le mal des inégalités. Autrement, comment rejoindre les aspirations collectives des plus démunis et travailler à leur évangélisation ?* • (Mère Rogé, 2-2-1985)

... rien d'autre de plus éclairant à ajouter !

D) TMOIGNAGE DE LA FILLE DE LA CHARITE.

J'avais l'intention d'illustrer mon propos de quelques témoignages de service, dans la ligne de notre sujet. Après réflexion, je me rends compte que ce point ferait totalement double emploi avec les nombreux témoignages rapportés par Sœur Rueda, l'année dernière, ici même, devant vous tous. C'est pourquoi, je

renvoie très simplement à sa riche intervention de 1987. En effet, chacun des faits, présentés comme « *Pauvretés pour aujourd'hui* », peut être repris parfaitement, sous l'angle de la solidarité, sans cesse présente à travers ces divers services.

Je donnerai pourtant *un seul exemple de solidarité*, dont j'ai été le témoin émerveillé lors de mon séjour au Viêt-Nam, en février dernier :

Plus de 200 Sœurs autochtones sont restées volontairement dans leur pays, malgré les difficultés du changement de régime en 1975, au moment du départ de toutes les Filles de la Charité non vietnamiennes, refoulées par le nouveau gouvernement marxiste. Elles ont tenu à rester SOLIDAIRES de leurs concitoyens, vivant dans un contexte tout autre : liberté moins grande, économie gravement atteinte, etc. Elles ont voulu notamment rester au service de leurs frères encore plus malheureux que précédemment, du fait des événements. Elles continuent ainsi à apporter : amour, aide et soins attentifs, dans 3 léproseries, auprès des cancéreux, tuberculeux, malnutris, handicapés physiques ou mentaux. Elles demeurent solidaires du personnel soignant, fonctionnaires des Etablissements, salariées comme eux, assujetties aux mêmes conditions de travail qui n'ont rien de facile : 10 jours de congé par an, un salaire qui couvre seulement les besoins vitaux pour 10 jours du mois, obligeant à une autre activité pour pallier ce manque... ceci qu'il s'agisse, au sommet, de l'équipe médicale de Direction, ou du plus petit employé d'entretien...

Nos Sœurs sont connues comme Filles de la Charité, sans aucune ambiguïté, et elles savent aussi que l'équipe des Médecins dirigeants ne comprend que de purs marxistes. J'ai pu constater, de mes yeux, au-delà des convictions de chacun dont on ne parle jamais, une réelle collaboration, vraiment très étroite, dans un grand respect mutuel, pour aller, ensemble, au-devant de la souffrance, de la maladie : dévouement magnifique des deux côtés... « *NECESSAIRE SOLIDARITE* ».

J'ajoute encore, qu'en solidarité toujours, nous envoyons régulièrement là-bas, dans les Hôpitaux où travaillent nos Sœurs : laits spéciaux, alimentation, médicaments, appareils médicaux ou de chirurgie, en aide humanitaire indispensable. Tout arrive normalement, et est distribué intégralement comme il se doit.

Nos Sœurs sont très appréciées pour leur droiture, leur loyauté, qui ne se sont jamais démenties depuis... le « changement ». Leur charité authentique et « *ce supplément d'âme* » sont reconnus après 13 ans, tout en se situant « autrement » : pauvres parmi les Pauvres : « *NECESSAIRE SOLIDARITE !* »

IV. CONCLUSION.

Comment conclure cet exposé ? Il y aurait tant de choses à dire encore sur ce sujet. Comme toujours, je me suis contentée de creuser quelques points parmi d'autres parce qu'ils m'ont paru plus importants.

Si près de la clôture de l'Année Mariale, le 15 août dernier — mais pour une Fille de la Charité, chaque année qui passe n'est-elle pas une Année Mariale ? — je dirai encore avec le Document de l'Assemblée Générale que :

« Nous prenons MARIE, l'unique Mère de la Compagnie, comme guide de nos pas pour révéler Jésus-Christ aux Pauvres ».

Marie, chemin de FOI et d'ESPERANCE.

Or, les hommes, les Pauvres, surtout, attendent de nous, en effet, une parole d'Espérance, qui leur fasse REDONNER SENS à leur VIE, trouver la VERITE, la JUSTICE, la JOIE, en SOLIDARITE. C'est pourquoi, nous avons choisi comme thème de notre Assemblée Générale de 1991 :

« LES FILLES DE LA CHARITE DANS ET POUR LE MONDE D'AUJOURD'HUI ».

Il est vrai que dans ce monde en recherche, en mutation continue, où l'homme ne cesse de s'interroger sur le pourquoi et le comment de l'existence, il nous faut contempler la Vierge Marie, Vierge du FIAT et du MAGNIFICAT. Elle a changé la face du monde par son OUI, acceptant d'entrer dans ce monde en question, ce monde en « pèlerinage », en solidarité avec tous, dans la confiance et l'humilité, heureuse d'être aimée et portée par Quelqu'un qui la dépasse.

Que, dans la vie des hommes, Marie puisse avoir, avec notre pauvre contribution, une place privilégiée : Marie, Mère de Dieu et notre Mère à tous : NOTRE-DAME d'ESPERANCE !

Mère Anne Duzan,
Supérieure Générale.

NOMINATION.

PROVINCE DU PEROU : Sœur Pilar CAYCHO VELA est re-nommée Visitatrice pour un mandat de 3 ans.

Mission et Charité

Ce texte est celui d'une retraite prêchée par le Père Lloret aux membres de l'École Française : Oratoriens, Sulpiciens, Eudistes, Lazaristes (membres de Congrégations fondées au XVII^e siècle). Le Père Lloret nous a permis de le publier tel quel car il nous semble que nous pouvons en tirer profit.

I. LA MISSION EST PAR EXCELLENCE ŒUVRE DE CHARITÉ

La retraite, selon saint Vincent de Paul, est tout simplement une re-lecture de la vie dans la Foi et à but pratique : il s'agit de confronter notre « vécu » personnel, communautaire, apostolique dans son unité à l'Évangile et, plus précisément, à l'Évangile tel que nous avons à le vivre dans la ligne propre à notre vocation. « *Nous voici*, dit-il dans une formule un peu surprenante à premier abord, *tout prêts et tout obligés à pratiquer les maximes de Notre-Seigneur si elles ne sont pas contraires à l'Institut* » (Coste XII, 129). En fait, on ne peut mieux dire que chaque vocation, dans l'Église, a sa manière spécifique de suivre le Christ et de se revêtir de son esprit.

« Mission et Charité », c'est justement tout Vincent de Paul ou, plus exactement, le cœur même de l'Évangile, tel qu'il l'a reçu avec une extraordinaire acuité. Ses principales fondations — les Confréries de la Charité, la Congrégation de la Mission, la Compagnie des Filles de la Charité — jalonnent et illustrent parfaitement son itinéraire de chrétien et de prêtre, très attentif à la fois au message évangélique en ce qu'il a d'essentiel et aux misères matérielles et spirituelles de son temps... et, pourrait-on ajouter, de tous les temps : pour importantes que soient toutes les évolutions, nous retrouvons toujours en profondeur la même nécessité d'une promotion intégrale — humaine et évangélique, individuelle et collective — de tous les hommes et surtout des plus démunis, des plus délaissés, des plus écrasés.

- *O Sauveur*, dit-il encore dans un texte fondamental, *qui êtes venu porter cette loi d'aimer son prochain comme soi-même, qui l'avez pratiquée si parfaitement envers les hommes, non seulement en leur manière mais d'une façon incomparable, soyez, Seigneur, votre remerciement de nous appeler à cet état de vie d'être continuellement aimant le prochain, oui, d'état et de profession appliqués à cet amour, employés à l'exercice actuel d'icelui ou en disposition*

de l'être, même de quitter toute autre occupation pour vaquer aux actions charitables. On dit des religieux qu'ils sont dans un état de perfection ; nous ne sommes pas religieux mais nous pouvons dire que nous sommes dans un état de Charité parce que constamment nous sommes employés à la pratique réelle de l'amour ou en disposition de l'être » (XII, 275).

C'est donc sur cet « Etat de Charité » que nous avons à réfléchir, c'est-à-dire sur la relation intime et réciproque entre la Mission et la Charité, entre la Charité et la Mission. Saint Vincent de Paul, en effet, a été saisi de façon extraordinaire par le lien qu'il y a entre la progression de l'Évangile dans le monde et le signe concret de la Charité, tout particulièrement en ce qui concerne les pauvres. « *A ce signe on vous reconnaîtra pour mes disciples, à l'amour que vous aurez les uns pour les autres* » (Jean 13,35). De fait, la Mission est par excellence œuvre de Charité dans son inspiration et dans sa mise en acte.

A) LA MISSION DANS SON INSPIRATION.

La Charité répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint est à la fois motif, moteur et finalité de la Mission. Parce que saint Vincent en est profondément animé, il n'a pas de plus grande passion que d'évangéliser à la force de ses bras et à la sueur de son visage, c'est-à-dire de révéler à ses frères l'amour infini que le Seigneur a pour nous et de les mettre en mesure de lui rendre amour pour amour. Ainsi, Dieu sera glorifié par la réalisation de son dessein miséricordieux sur toute l'humanité. C'est là le but essentiel de la Mission :

« Il est donc dit que l'on cherche le Royaume de Dieu. Que l'on cherche, ce n'est pas un vain mot mais il me semble qu'il dit bien des choses. Il veut dire de nous mettre en sorte que d'aspirer toujours à ce qui nous est recommandé, de travailler incessamment pour le Royaume de Dieu, et non pas de demeurer en un état lâche et arrêté » (XII, 131).

1. Pureté d'intention.

Voilà pourquoi saint Vincent insiste tant sur la *pureté d'intention* et la *simplicité*. Il sait, bien sûr, profiter des circonstances : ainsi, la Compagnie des Indes facilitera l'envoi des premiers missionnaires à Madagascar mais ceux-ci n'ont d'autre souci, comme il le reconnaît lui-même en faisant leur éloge, que de se consumer pour Dieu en portant la Bonne Nouvelle aux pauvres, à la différence du gouverneur de l'île et de ses hommes qui ne rêvent que conquêtes de territoires, gloire des armes, honneurs et dignités.

A la suite de Jésus-Christ, il s'agit uniquement de servir et non de se faire servir, et saint Vincent s'élève contre ceux qui se prêchent eux-mêmes ou prêchent autre chose que les vérités nécessaires au Salut, leur recommandant avec force — ce sont ses propres mots — de ne jamais agir pour quelque utilité propre, sensuelle ou temporelle, ni pour attirer à notre parti, ni jamais pour quelque proposition à notre louange ou avantage, mais toujours pour plaire à

Dieu. S'il accepte, par exemple, que ses confrères soient nommés consuls à Alger ou à Tunis, c'est essentiellement pour travailler au Salut des pauvres esclaves, pour les fortifier dans leur épreuve, pour les préserver de l'abjuration. C'est précisément après avoir prononcé les noms de Jean et Philippe Le Vacher qu'il dit ces paroles bien connues :

- *Le zèle consiste dans un pur désir de se rendre agréable à Dieu et utile au prochain. Zèle pour étendre l'empire de Dieu, zèle pour procurer le Salut du prochain. Y a-t-il au monde rien de plus parfait ? Si l'amour de Dieu est un feu, le zèle en est la flamme. Si l'amour est un soleil, le zèle en est le rayon. Le zèle est ce qu'il y a de plus pur dans l'amour de Dieu ».* (XIII, 307-308).

2. Conséquences.

a) *Le sens de Dieu.*

Ce que nous venons de dire a deux conséquences assez paradoxales. La première, c'est que saint Vincent — qui appelle le missionnaire à se dépenser sans compter comme si tout dépendait de lui — lui demande aussi vivement de s'en remettre totalement au Seigneur pour le résultat de son ministère et de vivre à ce sujet un total désintéressement pour son compte personnel.

Penser ou agir autrement serait se prendre pour un instrument nécessaire dans une œuvre dont Dieu seul est, en définitive, l'auteur ; ce serait s'attribuer ou vouloir s'attribuer partie du succès qui, tout entier, est à Dieu car c'est lui qui suscite le vouloir et le faire. D'ailleurs, évangéliser, n'est-ce pas précisément annoncer aux hommes leur Unique Sauveur ?... Et saint Vincent de dire et répéter :

- *Trois font plus que dix quand Notre-Seigneur y met la main ».* (IV, 116)
- *Les choses de Dieu se font quasi imperceptiblement et d'elles-mêmes ».* (II, 226)
- *Qui s'empresse recule aux choses de Dieu ».* (II, 473)

Il y a surtout une expression qui lui est familière : « *Donnons-nous à Dieu pour...* ». Autrement dit, livrons-nous sans réserve au Seigneur et Lui accomplira son œuvre en nous, à travers nous, du moment que nous sommes entre ses mains comme des instruments bien dociles, bien souples. Il n'y a de succès réel et durable que venant de Dieu.

b) *Le sens de l'action.*

La seconde conséquence — non moins paradoxale en apparence — c'est que saint Vincent qui a mis en place tant d'institutions et avec tant de savoir-faire et d'opiniâtreté, répugne à l'emploi de moyens humains comme tels pour faire œuvre d'évangélisation. Là encore, nous risquerions de croire à l'efficacité de ces moyens en eux-mêmes et de nous en attribuer le mérite. Monsieur Vincent aurait souscrit à ces paroles du Père de Montcheuil :

- « *L'Eglise ne nous appelle pas à une propagande mais à un apostolat. Qu'est-ce à dire ? Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre des adhérents à l'Eglise, de recruter des militants nombreux et des masses importantes pour ses mouvements, d'organiser des manifestations grandioses, mais de faire accéder des hommes à la vie chrétienne ou de les aider à y pénétrer davantage, d'obtenir qu'ils commencent à se donner à Dieu ou qu'ils se donnent à Lui plus profondément... Les institutions chrétiennes n'ont d'autre sens et d'autre valeur que comme soutien et comme expression d'une vie chrétienne. Autrement, elles ne sont que des cadres vides ».*

Au moment où un certain nombre de chrétiens retrouvent avec raison le sens et le goût de certaines formes de présence visible et signifiante, il faut d'abord nous persuader et les persuader que la Mission est essentiellement œuvre de Charité dans la plénitude de ce terme et donc d'un désintéressement absolu, fût-ce du succès lui-même qui n'appartient qu'à Dieu. La vraie Charité se fait humble et pauvre, humble et servante.

3. Mission et amour fraternel.

Œuvre par excellence de la Charité, la Mission n'est authentique que si elle est entreprise et poursuivie par amour pour les hommes — surtout les pauvres — que Dieu aime infiniment et parce qu'Il les aime infiniment. Cela se reconnaît à deux signes notamment :

a) *L'universalité de la Mission.*

Cet amour de Dieu pour l'humanité, en effet, ne connaît par définition aucune limite. Si l'Eglise est *catholique, universelle*, c'est précisément parce que son unité n'est pas celle d'une race, d'une caste, mais celle que met en elle l'Infini, Celui qui ne connaît de limite d'aucune sorte dans son être et dans son amour et qui veut donc s'unir toutes les créatures. L'Eglise aura toujours des sentiments maternels à l'égard de tout être humain, de tout groupe humain. L'Esprit la stabilise dans cette disposition : voir en tout être quelqu'un qui est l'objet de l'amour infini de Dieu et qui est appelé à entrer en communion avec Lui en même temps que tous les autres et avec tous les autres.

La Mission ne connaît donc pas d'autres limites en extension et en profondeur que celles de l'humanité tout entière sauvée par le Christ et à laquelle il faut faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut. C'est précisément dans sa conférence sur la Charité, le 30 mai 1659, que saint Vincent disait :

- « *Notre vocation est d'aller, non en une paroisse, ni seulement en un évêché, mais par toute la terre. Et quoi faire ? Embraser les cœurs des hommes, faire ce que le Fils de Dieu a fait, Lui qui est venu mettre le feu au monde afin de l'enflammer de son amour. Qu'avons-nous à vouloir sinon qu'il brûle et qu'il consume tout... Il est donc*

vrai que je suis envoyé non seulement pour aimer Dieu mais pour le faire aimer. Il ne me suffit pas d'aimer Dieu si mon prochain ne l'aime » (XII, 262).

Universelle évangélisation, universelle charité, c'est tout un !

b) L'amour préférentiel pour les pauvres.

« Vous aurez toujours des pauvres parmi vous » a dit le Christ qui, dès le début de sa vie publique, s'était présenté comme Celui que le Père a consacré et envoyé pour porter la Bonne Nouvelle aux pauvres. Saint Vincent a souvent médité ces paroles ainsi que la réponse de Jésus aux envoyés de Jean-Baptiste :

« Allez rapporter à Jean ce que vous avez vu et entendu : les aveugles retrouvent la vue, les boiteux marchent droit, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts ressuscitent, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres, et heureux celui qui ne tombera pas à cause de Moi » (Luc, VII, 22-23).

L'annonce du Salut, c'est donc le Christ parmi les pauvres en leurs détresses physiques et leurs misères morales. La double action conjointe de saint Vincent sera donc, à la suite du Christ, d'évangéliser et de relever, de promouvoir le pauvre. Il y a, dans sa relation à Jésus-Christ, une approche sélective : Jésus-Christ est le Missionnaire du Père, et, dans cette Mission, saint Vincent est amené à faire un choix d'autant plus dynamisant et actualisant qu'il est plus précis : le Missionnaire des pauvres, l'Envoyé aux pauvres :

« Nous sommes, dit-il, en cette vocation fort conformes à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, ce semble, avait fait son principal, en venant au monde, d'assister les pauvres et d'en prendre le soin. Il m'a envoyé évangéliser les pauvres. Et si on demande à Notre-Seigneur : Qu'êtes-vous venu faire en terre ? - Assister les pauvres ; Autre chose ? - Assister les pauvres... Ainsi ne sommes-nous pas bien heureux d'être en la Mission pour la même fin qui a engagé Dieu à se faire homme ? » (XI, 108)

L'Evangélisation devant s'étendre à tous les hommes mais à ceux-là surtout et d'abord que leur état, leur situation, les circonstances en tiennent écartés. Monsieur Vincent ira aux pauvres de préférence. Il les aimera du même amour dont le Christ les aime :

« Regardons le Fils de Dieu : oh quel cœur de Charité ! Quelle flamme d'amour ! Mon Jésus, dites-nous, vous, un peu, s'il vous plaît, qui vous a tiré du Ciel pour venir souffrir la malédiction de la terre, tant de persécutions et de tourments que vous y avez reçus ? O Sauveur, O source de l'amour humilié jusqu'à nous et jusqu'à un supplice infâme, qui, en cela, a plus aimé le prochain que Vous-même ?...

O Messieurs, si nous avons un peu de cet amour, demeurerions-nous les bras croisés ? Ceux que nous pouvons assister, les laisserions-nous périr ? Oh non, la Charité ne peut demeurer oisive ; elle nous applique au Salut et à la consolation des autres » (XII, 264-265).

B) LA MISSION DANS SA MISE EN ŒUVRE.

Œuvre de Charité par excellence dans son inspiration, la Mission doit l'être également, nous dit saint Vincent, dans sa mise en acte. On connaît le fameux passage :

« Les pauvres ne sont-ils pas les membres affligés de Notre-Seigneur ? Ne sont-ils pas nos frères ? Et si les prêtres les abandonnent, qui voulez-vous qui les assiste ? De sorte que, s'il s'en trouve parmi nous qui pensent qu'ils sont à la Mission pour évangéliser les pauvres et non pour les soulager, pour remédier à leurs besoins spirituels et non aux temporels, je réponds que nous les devons assister et faire assister en toutes manières, par nous et par autrui si nous voulons entendre ces agréables paroles : Venez, les bien-aimés de Mon Père, etc. Faire cela, c'est évangéliser par paroles et par œuvres et c'est le plus parfait » (XII, 87-88).

Pour le moment, je voudrais m'arrêter à l'expression : « Évangéliser par paroles et par œuvres, c'est le plus parfait ». Je me souviens que le Père Liégé nous disait dans une conférence intitulée précisément « Évangélisation et Charité » : « Afin d'amener à croire, il faut faire voir et faire entendre le Christ mort et ressuscité. Je reprends cette expression — faire voir, faire entendre — qui rejoint bien celle de saint Vincent : « Évangéliser par paroles et par œuvres, c'est le plus parfait », non sans rappeler, une fois de plus, que c'est l'Esprit-Saint qui inspire notre mise en œuvre de la Mission et qui, à travers elle, peut, seul, faire reconnaître Jésus-Christ, faire accueillir son Évangile.

1. « Faire voir » Jésus-Christ mort et ressuscité.

a) Référence évangélique.

« Il fallait que Jésus meure... pour réunir dans l'unité les enfants de Dieu qui étaient dispersés ». (J. XI, 51-52)

« Si vous avez de l'amour les uns pour les autres, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples ». (J. XIII, 35)

« Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort dans la vie puisque nous aimons nos frères ». (I J. III, 14)

On voit l'enchaînement logique de ces phrases bien connues de saint Jean. Saint Vincent nous enseigne à sa suite, plus et mieux que tout autre, que la Charité, il ne suffit pas d'en parler — si important cela soit-il — mais qu'il faut d'abord la « faire voir » ou, en d'autres termes, témoigner que notre adhésion

au Christ mort et ressuscité transfigure nos vies, nos cœurs, notre relation aux autres :

« Nous vivons en Jésus-Christ, écrivait saint Vincent au Père Portail dès 1635 avec des accents, cette fois, pauliniens, nous vivons en Jésus-Christ par la mort de Jésus-Christ, et nous devons mourir en Jésus-Christ par la vie de Jésus-Christ, et notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et, pour mourir comme Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ ». (I, 295)

b) *Le témoignage de vie.*

Quelle contradiction n'y aurait-il pas, en effet, à démentir notre enseignement par notre vie !... Saint Vincent considère précisément ce scandale comme une des fautes les plus graves contre la Charité car, si c'est Charité que d'évangéliser avec simplicité, bonté, douceur, humilité, il faut bien plus encore confirmer par son témoignage ce que l'on prêche.

Le Christ disait à ses disciples : *« Si vous ne croyez pas ma parole, croyez du moins à cause de mes œuvres »* (J. XIV, 11). Saint Pierre écrira à son tour à une communauté chrétienne : *« Ayez une belle conduite parmi les païens afin que sur le point même où ils vous calomnient comme malfaiteurs, ils soient éclairés par vos bonnes œuvres et glorifient Dieu au jour de sa venue »* (I P. II, 12). Quand Dieu veut amener les païens à la Foi, il leur fait voir le comportement étonnant des baptisés, des ressuscités. L'Eglise doit manifester la présence rénovatrice de Dieu chez les hommes et, avant même que nous en parlions, il doit être évident en quelque sorte que plus rien n'est comme avant, dès lors que nous avons accueilli la tendresse de Dieu en Jésus-Christ.

Il restera, bien sûr, à nous demander comment ce signe pourra être lisible, perceptible dans le monde contemporain.

2. « Faire entendre » Jésus-Christ mort et ressuscité.

Saint Vincent relève une fois de plus :

a) *L'importance de la douceur et de l'humilité.*

C'est dans la même lettre à son ami Portail qu'il écrit :

« L'on ne croit point un homme pour être bien savant mais pource que nous l'estimons bon et l'aimons » (I, 295).

Il avait bien plus confiance dans la bonté et la douceur que dans les raisonnements les mieux agencés pour annoncer l'Evangile. Il ne voulait pas, par exemple, qu'on argumentât avec les Calvinistes : pas de polémiques, pas d'invectives, pas de reproches mêlés à la Parole de Dieu : *« Quand on dispute contre quelqu'un, lui faire dire Abelly, la contestation dont on use à son endroit lui fait*

bien voir qu'on veut emporter le dessus. C'est pourquoi il se prépare à la résistance plutôt qu'à la reconnaissance de la vérité, de sorte que, par ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à son esprit, on ferme ordinairement la porte de son cœur, comme au contraire, la douceur et l'affabilité la lui ouvrent ». Et aussitôt après, il évoque saint François de Sales, « lequel, quoiqu'il fût très savant dans les controverses, convertissait néanmoins les hérétiques plutôt par sa douceur que par sa doctrine » (XI, 65-66).

Il écrivait également à Philippe Le Vacher qui était en mission à Alger auprès des esclaves (notamment des ecclésiastiques) :

« Je vous prie de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine... Ils ne manquent pas de lumière mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins ». (IV, 121)

b) L'importance de la simplicité.

On sait avec quelle opiniâtreté saint Vincent a mis en honneur ce qu'il appelait la *petite méthode* (nature, motifs, moyens), simple, claire, accessible aux humbles et aux plus humbles. C'est justement la Charité qui requiert cette simplicité car ce serait frustrer le peuple de ce qu'il est le plus en droit d'attendre, de ce dont il a faim, que de se prêcher soi-même au lieu de prêcher Jésus-Christ, que de ne pas aider les gens essentiellement à découvrir le Christ en Lui-même et à travers toutes les réalités de leur vie.

Nous ne serons donc pas étonnés que saint Vincent dise que la simplicité est la vertu qu'il aime le plus et à laquelle il fait le plus attention (I, 284) : « La simplicité, c'est mon Evangile » dit-il dans une formule qui prend ici toute sa force de signification au cœur de la Mission. Oui, c'est vivre de Charité effective que de se dépouiller ainsi de soi-même, de sa vanité, de toutes les fioritures inutiles, pour se faire proche des autres, des petits surtout, et leur annoncer les merveilles de Dieu en un langage qui leur « parle » vraiment. Une fois de plus, on juge de l'arbre à ses fruits et saint Vincent, fort de son exceptionnelle expérience missionnaire, vante les effets de la *petite méthode* : il nous appartient d'en garder l'esprit dans l'apostolat qui nous incombe aujourd'hui.

Il est clair, en tout cas, que la Charité, dans toute la plénitude de ce terme, est l'âme de la Mission.

En conclusion, nous pourrions dire, selon une expression du Père Dodin (Mission et Charité, nos 29-30, p. 37), qu'un des grands principes de la spiritualité videntienne est de ne pas séparer l'action charitable de l'ensemble de la vie spirituelle et donc de joindre toujours l'amour du prochain à l'amour de Dieu. Se centrant de plus en plus sur l'imitation du Christ, saint Vincent affirme

et réaffirme qu'il faut aimer le prochain comme le Christ l'a aimé et comme Il nous aime :

« Le prochain, et surtout le prochain pauvre et délaissé, est image de Jésus ; le prochain est un membre du Corps Mystique de Jésus ; le prochain est ami de Jésus et le Christ se trouve affecté de tout ce qui lui arrive ». (ibid. p. 39).

Il nous faut donc méditer le comportement du Christ : comment il entre dans la solidarité des pauvres, comment ses choix sont toujours ceux du Serviteur, comment il réintègre les exclus et les renvoie à leurs responsabilités, etc. Mais surtout ne perdons jamais de vue que le Fils de Dieu est venu chez nous pour nous amener chez Lui. Il est à la fois le « chemin » et ce qu'il y a au bout du chemin : la Vérité et la Vie. Parler de l'inauguration ici-bas du Royaume à venir n'est pas un vain mot.

Aussi bien ne faut-il jamais faire de la Mission une tactique plus ou moins humaine, encore moins une simple stratégie, si nécessaires que soient nos projets de toute sorte. C'est la Mission dans la contemplation de l'Amour du Christ et dans une longue patience. Il ne faut pas tomber — ce serait justement bien peu vincentien ! — dans une sorte d'irréalisme de la Foi. Appelés en Eglise (et assemblés en Eglise, j'y reviendrai cet après-midi) pour être témoins du Christ, pour le faire reconnaître par les hommes, par les pauvres, comme un Dieu qui les aime dans leur vie réelle, disons-nous bien que c'est un travail extrêmement long et exigeant, toujours en voie de réalisation, et que, de toute façon, il ne pourra pas s'accomplir si nous ne nous convertissons pas nous-mêmes de plus en plus à Jésus-Christ. Cette conversion de plus en plus profonde nous permettra notamment de le rejoindre dans son amour prioritaire pour les pauvres.

Comme l'Eglise et en Eglise, nous avons à nous décentrer de nous-mêmes pour nous centrer sur Jésus-Christ et, en Lui, sur la Mission, sur les pauvres. Par-là, en Eglise et comme l'Eglise, nous devenons les signes visibles de sa présence. C'est une question de fidélité et d'authenticité : si l'Eglise se regarde elle-même, elle est infidèle car elle est faite précisément pour continuer la Mission de Jésus-Christ, faire voir et faire entendre la venue de Dieu en Jésus-Christ. Mais, si l'Eglise est trop uniquement soucieuse du visage qu'elle montre, elle est également infidèle car elle doit sans cesse entrer en communion avec son Seigneur pour pouvoir continuer sa Mission. Il y a là une importante source de réflexion pour nous qui devons, comme missionnaires des pauvres, nous décentrer toujours davantage de nous-mêmes et nous centrer sur Jésus-Christ. C'est cette communion profonde avec Lui dans la Charité qui nous permettra de le laisser poursuivre en nous et à travers nous sa propre Mission d'Évangéliste des pauvres.

(à suivre)

Père Michel Lloret,
Directeur Général.

***Contre vents
et marées,***

Louise de Marillac



**15. VINCENT DE PAUL - LOUISE DE MARILLAC :
UNE VERITABLE AMITIE ? (suite)**

Une même mission a réuni Vincent de Paul et Louise de Marillac. Les premières années d'approche, celles de la découverte mutuelle puis de l'intense collaboration, suivies d'une période un peu plus difficile, leur ont permis de se connaître, de s'estimer, de progresser ensemble. La magnifique amitié qu'ils vont vivre pendant 18 ans rayonne d'humanité et sainteté.

La spontanéité et l'authenticité de leurs rencontres laissent percevoir l'absolue liberté qui existe entre eux. Placée face à de nombreux problèmes à résoudre, de décisions à prendre, leur amitié transcende l'entraide quotidienne et parvient à un partage en profondeur. La force qui découle de leur amitié est d'autant plus inébranlable qu'elle s'enracine dans leur Foi en Dieu, en Jésus-Christ mort et ressuscité pour le Salut des hommes.

Leur amitié est « Liberté ».

La liberté, cette indépendance d'esprit qui n'est dominée ni par la crainte ou la peur, ni par des préjugés, est à la base des relations entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Elle leur permet, en toute simplicité et vérité, de dire leurs pensées, de donner leur avis, sûrs de l'accueil de l'autre. Cette liberté se construit à travers l'acceptation de leur propre responsabilité et éveille à la confiance mutuelle.

Louise de Marillac qui a souvent peur de déranger Monsieur Vincent lui écrit en 1644 :

« *La confiance que notre Bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité, surmonte la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune.* » (17)

En 1655, en des termes différents, elle note combien elle se sent libre pour exprimer sa pensée :

« *Je demande très humblement pardon à votre charité de la liberté que je prends de vous parler si librement, je m'en suis aperçue en relisant ma lettre.* » (18)

Cette liberté d'expression se manifeste au jour le jour dans la manière d'échanger sur la vie des Filles de la Charité. Les décisions à prendre seront éclairées de la lumière de l'Évangile et de leur réflexion sur les événements.

« *Il faudra aviser de ce que l'on fera de Marie-Denyse.* » (19)

Louise propose les changements qui lui paraissent nécessaires à Chars où le curé janséniste est assez intransigeant :

« *Il m'est venu en pensée, depuis hier, de proposer à votre charité si elle trouverait bon, pour ne pas tant choquer Monsieur le Curé de Chars d'envoyer ma sœur Jeanne-Christine à la place de ma sœur Turgis et de réserver la sœur Jacqueline pour Chantilly.* » (20)

Monsieur Vincent ne fait rien non plus sans consulter Louise de Marillac. Il lui soumet la lettre qu'il vient d'écrire à l'Abbé de Vaux :

« *J'ai écrit à Monsieur l'Abbé de Vaux que vous êtes engagée de parole à fournir des filles en huit endroits avant de lui en pouvoir donner. Voyez, Mademoiselle, si cela ne contredit pas ce que vous lui mandez.* » (21)

En 1650, la Marquise de Maignelay vient demander l'envoi de deux Sœurs à la paroisse Saint-Roch. L'appel est pressant, la Marquise désire avoir les Sœurs dès le lendemain. Louise se montre très réticente et en expose les raisons à Monsieur Vincent qui n'osera pas dire non à la sœur de l'ancien Général des Galères, Philippe Emmanuel de Gondi :

« *A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant ; et l'autre difficulté est que cette fille (une fille qui*

a quitté la Compagnie) qui est demeurée et y est présentement mariée, demeure en la maison en laquelle nos Sœurs doivent demeurer ; et c'est un dangereux voisinage. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferais en cette rencontre pour ne pas mécontenter Madame la Marquise et pour ne pas nous faire tort. » (22)

La conquête de la liberté personnelle passe par la prise de conscience de ses propres réactions, de ses tendances, des motivations de ses choix. Se juger avec équité est toujours difficile. L'amitié qui ne cherche jamais à dominer ou à convaincre, permet, par la confrontation des idées, des points de vue, une connaissance plus approfondie de soi. Louise de Marillac souhaite cette relation qui différencie et fait grandir :

« Je vous supplie très humblement, Monsieur, que les faiblesses de mon esprit que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déférassiez à mes pensées, car cela est tout à fait éloigné de mon désir, et n'ai point plus grand plaisir que quand je suis raisonnablement contrariée, Dieu me faisant la grâce, presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens, et particulièrement quand c'est votre charité, je suis assurée de voir évidemment cette vérité quoique ce soit des sujets qui me sont cachés pour un temps. » (23)

Vincent et Louise ne désirent ni s'influencer, ni faire prévaloir leur avis, encore moins se mettre en valeur. Ils cherchent, ensemble, comment la tâche qu'ils accomplissent peut être un pas vers plus d'humanité pour ceux qu'ils servent, et en même temps annonce de Jésus-Christ. Ce caractère très désintéressé de leur amitié leur permet d'exprimer en toute vérité leur opinion.

Pendant son long séjour dans l'ouest de la France en 1649, Monsieur Vincent visite les différentes maisons des Filles de la Charité. Avant son arrivée à Nantes, Louise lui parle de Marie Thilouze, une sœur qui a toujours posé problème.

« Si votre charité trouvait nécessaire que la sœur Marie de Tours fut changée, qu'elle fût plutôt renvoyée à Tours (dans sa famille) plutôt que de revenir à Paris. Nous en avons essayé en plusieurs endroits et l'envoyant à Nantes, je lui ai dit que c'était le dernier essai. Vous en ordonnerez ainsi que votre charité le trouvera à propos, selon que Notre Seigneur vous l'inspirera. » (24)

Monsieur Vincent, toujours très bon, répugne à un renvoi trop rapide et propose un ultime essai à Richelieu :

« Il est nécessaire d'envoyer Marie à Richelieu et y étant, nous penserons à la manière de la renvoyer chez elle. » (25)

Une Sœur de Saint-Germain qui a du mal à retrouver ses forces après un temps de maladie, a demandé à partir se reposer dans un lieu assez éloigné. Louise reconnaît la nécessité d'un changement d'air pour cette Sœur, mais s'oppose à ce long voyage. Elle exprime son point de vue à Monsieur Vincent que la Sœur va rencontrer :

« Je crois que le changement d'air lui fera beaucoup de bien et que celui de céans (la Maison-Mère qui, au XVII^e siècle, est hors de Paris) lui sera meilleur que pas un autre.

Permettez-moi, mon très honoré Père, de vous dire que... je prévois beaucoup d'inconvénients si votre charité permet ce voyage, pareille chose ayant été refusée à d'autres pour plusieurs raisons. » (26)

Avec quelle confiance réciproque et quelle liberté Vincent de Paul et Louise de Marillac ont aussi échangé leurs points de vue sur l'avenir de Michel (*).

Leur amitié est « Partage ».

Plus ils se rencontrent, plus Vincent de Paul et Louise de Marillac découvrent leur complémentarité. Ils se partagent non seulement leurs points de vue sur les événements, mais aussi la profondeur de leur être : leurs dons, leurs qualités, leur amour de Jésus-Christ. L'enrichissement mutuel qui en résulte suppose le long cheminement de toute germination.

Monsieur Vincent communique, peu à peu, à Louise de Marillac la bonté de son regard sur toutes choses, sa paix profonde. Il a souvent été témoin du tempérament vif et rapide de Louise, de ses jugements un peu sévères. Lentement, patiemment, il encourage Louise à vivre paisiblement, à modifier son regard, à se conformer à Jésus doux et humble de cœur.

Le départ des filles, abandonnant leur vocation, est ressenti très douloureusement par la Supérieure de la Compagnie. Tout à la fois, elle juge sévèrement ces filles et elle se reconnaît coupable de n'avoir pas su les aider. Monsieur Vincent la calme, la tranquillise :

« Vous êtes un peu trop sensible à la sortie de vos filles. Au nom de Dieu, Mademoiselle, travaillez à acquérir la grâce de l'agrément en de pareilles rencontres. C'est une miséricorde que Notre Seigneur fait à la Compagnie de la purger de la sorte, et ce sera

(*) Voir Chapitre 9 : Echos de la Compagnie, Décembre 1987, p. 427.

une des premières choses que Notre Seigneur vous fera voir au Ciel. » (27)

Certaines Sœurs ont du mal à acquérir la compétence nécessaire pour saigner, faire le catéchisme..., d'autres refusent de faire les efforts nécessaires pour cette formation qu'elles trouvent difficile et ennuyeuse. Louise s'interroge sur leur maintien dans la Compagnie. Monsieur Vincent fait appel au discernement et à la patience :

« Sur le désir que vous avez de vous décharger des filles inutiles, je n'entends pas bien de quelle inutilité vous vous plaignez : si c'est de celles qui ne valent ou ne savent agir après avoir été exercées pendant quelque temps, et qui, en effet, n'ont aucune qualité qui donne espérance d'amendement, vous ferez bien de les renvoyer. Mais si c'est de celles qui ne sont encore assez bien dressées aux emplois de la Charité, et pour cela n'y peuvent vaquer ou qui en sont empêchées par quelque infirmité (maladie) dont elles peuvent guérir, je crois, Mademoiselle, qu'il faut patienter à leur égard autant qu'il se pourra. » (28)

Peu à peu, Louise de Marillac prend nettement conscience de ses impatiences, de son anxiété, de sa tendance à dramatiser. Elle remercie Monsieur Vincent de lui venir en aide :

« Je remercie très humblement votre charité qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que, quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin d'être menée un peu rudement. » (29)

Les conseils de Monsieur Vincent l'encouragent dans cette recherche de paix :

« Soyez en paix, vous faites ce qu'il faut faire selon Dieu. » (30)

La bienveillance, la mansuétude, la longanimité qui caractérisent Vincent de Paul, transforment progressivement le comportement de Louise de Marillac. En 1655, elle écrit à propos d'une difficulté à l'hôpital de Saint-Denis :

« S'il plaît à votre charité me mander si j'ai quelque (autre) chose à faire pour ce sujet, sinon admirer la Providence, essayer d'en reconnaître la bonté et les effets, et de croire qu'il fait bon souffrir et attendre avec patience l'heure de Dieu dans les affaires les plus difficiles à quoi répugne si souvent mon humeur trop précipitée. » (31)

En 1658, Louise, à son tour, invite la fougueuse Anne Hardemont à vivre dans la paix les difficultés qu'elle rencontre à Ussel :

- « *Ne vous inquiétez pas si, de bien longtemps, vous ne voyez les choses au point que vous les pourriez désirer, faites votre petit possible en grande paix et tranquillité pour donner lieu à la conduite de Dieu sur vous.* » (32)

Dans le même temps, Louise de Marillac partage à Vincent de Paul son sens de l'organisation et sa perspective d'avenir sur la Compagnie. Elle a souvent constaté que les multiples affaires que Monsieur Vincent avait à traiter, lui faisaient oublier les réunions prévues avec les Filles de la Charité. Simplement, elle se fait sa mémoire et lui envoie avant la Conférence un petit billet de rappel :

- « *Je supplie très humblement votre charité se souvenir du besoin que nous avons de la Conférence que vous nous avez fait le bien de nous promettre pour demain jeudi.* » (33)
- « *Je supplie très humblement votre charité se souvenir que c'est aujourd'hui en huit jours qu'elle nous a promis la Conférence.* » (34)

Louise, très consciente de la richesse des enseignements de Monsieur Vincent désire rédiger le compte rendu des conférences pour le relire ultérieurement et le transmettre aux Sœurs éloignées et à la postérité. Ce que Monsieur Vincent a refusé aux Prêtres de la Mission, il finit par l'accorder à la délicate insistance de Louise. En janvier 1643, cette dernière, sitôt la réunion, demande les notes qu'avait le conférencier :

- « *Je vous supplie très humblement nous envoyer le petit mémoire des points que vous en aviez. Il me semble qu'il me fera souvenir d'une bonne partie de ce que notre bon Dieu nous a fait dire par votre bouche.* » (35)

Ainsi est parvenue jusqu'à nous la magnifique conférence sur les vertus des Filles des champs. Le 19 août 1646, Monsieur Vincent parle en l'absence de Louise qui est partie à Nantes conduire les Sœurs. Le compte rendu est fait par Elisabeth Hellot qui le soumet à Monsieur Vincent. Tout ému, il l'envoie à Louise de Marillac :

- « *Voici le résultat de la conférence de nos chères Sœurs, rédigé par ma chère Sœur Hellot. J'en viens d'en lire une partie. Je vous assure que j'en ai un peu pleuré à deux ou trois reprises. Si vous ne venez bientôt, renvoyez-le nous après l'avoir lu.* » (36)

Louise de Marillac a, en elle, une solide conviction qu'elle voudrait bien faire partager à Monsieur Vincent. En femme très intuitive, elle perçoit que la Compagnie des Filles de la Charité ne pourra pas « être solidement établie » si, en chaque diocèse, elle est sous la dépendance des Evêques. Elle pense que seule la dépendance absolue du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission peut assurer une solide fidélité au Charisme (*). Le service des Pauvres est la finalité de la Compagnie. Pour maintenir ce service voulu par Dieu, les Filles doivent demeurer d'humbles servantes. Les Prêtres de la Mission, formés dans le même esprit par le même fondateur, peuvent les aider dans cette fidélité. Pour maintenir ce service, les Filles de la Charité doivent continuer à rejoindre les pauvres chez eux ainsi que Dieu l'a voulu lors de leur fondation. Dépendre du Supérieur de la Congrégation de la Mission, c'est éviter qu'un Evêque puisse, un jour, transformer la Compagnie en un ordre religieux cloîtré.

Avec toute sa finesse féminine, Louise intervient auprès de Vincent :

« La manière dont la divine Providence a voulu que je vous parlasse en toute occasion, fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la très sainte volonté de Dieu, je vous parle très simplement. » (37)

Il faudra de longues années pour que Monsieur Vincent se laisse convaincre et accepte de faire modifier l'acte d'approbation de la Compagnie des Filles de la Charité, le reconnaissant, lui et ses successeurs, comme Supérieur (voir chapitre 14). Louise de Marillac exprime alors sa reconnaissance : ainsi les Filles de la Charité pourront poursuivre l'œuvre voulue par Dieu.

« Notre Seigneur veuille par sa bonté continuer de longues années l'exécution de ses desseins sur la Compagnie, sous votre sainte conduite. » (38)

Le partage entre Vincent de Paul et Louise de Marillac est vraiment devenu une communion où chacun donne et reçoit, où chacun met au service de l'autre tout ce qu'il a, tout ce qu'il est. Leur amitié vraie, basée sur la solide conviction d'une même mission, les a conduits à une acceptation en profondeur de leurs diversités et leur a procuré un immense enrichissement réciproque (39).

Leur amitié est « Force ».

Vincent de Paul et Louise de Marillac savent qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre, en toutes circonstances. Louise l'exprime clairement en 1657 :

(*) Voir Chapitre 9 : Echos de la Compagnie, Janvier 1988, p. 19.

« Les besoins de la Compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler. Il me semble que mon esprit est tout enveloppé tant il est faible. Toute sa force et son repos, sont, après Dieu, d'être par son amour, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante servante. » (40)

L'amitié entre Vincent et Louise est une force, car elle n'est pas recherche de soi, mais recherche ensemble de la conformité à Jésus-Christ. Que de fois ils ont relu à la lumière de l'Évangile les petits événements quotidiens. Le curé de la paroisse Saint-Roch vient de congédier les deux Sœurs. Vincent médite ce renvoi en écrivant à Louise :

« Si cela est un sujet d'honorer la peine qu'a eue Notre Seigneur quand Il s'est vu chasser des lieux où Il était et ses apôtres aussi, oh ! qu'il est bon d'avoir de pareilles occasions pour s'unir au bon plaisir de Dieu. » (41)

La mort des fidèles compagnons de route est un moment où l'amitié ose dire toute sa tendresse, où la fidélité devient force pour surmonter la douleur de la disparition d'un être cher. En 1653, Monsieur Vincent est bouleversé par la mort en Pologne de son cher Monsieur Lambert. Louise de Marillac lui écrit toute son émotion et son affection :

« Ne suis-je pas bien hardie, mon très honoré Père, d'oser mêler mes larmes à vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances [...] Votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu si juste et si miséricordieuse. » (42)

En 1658, c'est au tour de Monsieur Vincent d'apporter son soutien affectueux à Louise de Marillac lors de la mort de sa chère Sœur Barbe Angiboust.

« Honorons cependant l'acquiescement de la Sainte Vierge au bon plaisir de Dieu pour la mort de son Fils. » (43)

Honorer la vie de Jésus-Christ sur terre, conformer sa vie à la sienne, ces conseils que Vincent de Paul et Louise de Marillac ont si souvent donnés aux Filles de la Charité, ils les ont, eux-mêmes, vécus pleinement. Là se situe la vraie force de leur amitié.

Ce soutien fidèle, cet appui sûr, Louise l'a tout particulièrement trouvé en Vincent lorsqu'elle était tourmentée par le comportement de son

fils Michel. Pendant les heures les plus douloureuses, Louise n'hésite pas à s'adresser à Monsieur Vincent :

« Il m'est impossible de chercher soulagement ailleurs... Que ma douleur est grande. » (44)

Vincent de Paul s'efforce d'apporter la paix à cette mère meurtrie et angoissée :

« Laissez faire à sa divine Majesté : il saura bien faire voir à la mère qui a soin de tant d'enfants la satisfaction qu'il en a, par celui qu'il prendra du sien, et qu'elle ne le pourra prévenir ni surpasser en bonté. » (45)

L'âge et les infirmités altèrent de plus en plus la santé de Vincent et Louise. Les multiples attentions réciproques révèlent la délicatesse de leur amitié.

« Je supplie très humblement votre charité, questionne Louise, me permettre de vous demander au vrai des nouvelles de votre santé, et pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir. » (46)

« Je remercie très humblement Mademoiselle Le Gras, écrit de son côté Vincent de Paul, du soin qu'elle a de ma santé et prie Notre Seigneur qu'il lui redonne la santé. » (47)

Louise qui a découvert les propriétés du thé en vante les bienfaits (48). Elle suit avec beaucoup d'attention l'évolution des ulcères de jambes de Vincent dont les souffrances sont devenues les siennes. Elle pourrait dire, en toute vérité : « J'ai mal à votre jambe ». Louise propose des techniques de pansements, des médications diverses.

« Cela aidera ces pauvres jambes à être soulagées. » (49)

Monsieur Vincent, fatigué et malade, accepte avec bonhomie les traitements indiqués et s'en remet à son infirmière :

« Votre charité jugera ce qu'elle juge à propos que je prenne demain, et à quelle heure. Je le ferai, Dieu aidant. Je me suis trouvé échauffé cette nuit et la matinée. Je viens de prendre le thé. » (50)

Comme il est beau de lire le « merci » qu'ils s'adressent l'un l'autre à la fin de leur vie. En mars 1659, Vincent de Paul (il a alors 79 ans) écrit à Louise :

« *Jamais la charité ne m'a paru si estimable et si aimable qu'elle fait. Dieu soit loué de ce qu'il se manifeste si bien par celle de madite demoiselle, que je remercie de toutes les reconnaissances de mon cœur.* » (51)

En janvier 1660, deux mois avant sa mort, Louise remercie à son tour Vincent de Paul de la fermeté avec laquelle il a soutenu l'œuvre de Dieu contre toutes les oppositions (52).

Avec cette même simplicité, Vincent et Louise vont s'entraider pour se préparer à « sortir de ce monde » et à naître à un monde nouveau. Les vœux qu'ils s'adressent à la fin de l'année 1659 sont le reflet de leur connaissance mutuelle et de leur profond désir d'être fidèles à Dieu :

« *Je supplie Dieu, souhaite Louise à Vincent, vous conserver le peu de santé (qu'il vous donne) jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme pour sa gloire.* » (53)

Monsieur Vincent dicte à son secrétaire, le Frère Ducourneau, un petit billet pour Mademoiselle Le Gras :

« *Je souhaite à Mademoiselle Le Gras la plénitude de l'Esprit pour ses étrennes, et à sa Compagnie la conservation d'une si bonne Mère afin qu'elle lui communique de plus en plus les dons de cet Esprit.* » (54)

Dans cette recherche de l'adhésion à Dieu, doucement, ils acceptent de ne plus pouvoir se rencontrer. En octobre 1658, Louise exprime ce qui lui fait un peu peine :

« *J'ai un peu de peine d'une si longue privation de vous parler, Dieu le veut puisqu'Il le permet aussi.* » (55)

Un an plus tard, très sereinement, elle écrit le 24 décembre 1659 :

« *(Je n'ai) aucune chose agréable pour offrir à Notre Seigneur... sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis trente-cinq ans, que j'accepte pour son amour, en la manière que sa Providence l'ordonne.* » (56)

L'amitié de Vincent de Paul et de Louise de Marillac est maintenant au-delà de toute rencontre, leur amitié est devenue si simple, si transparente qu'elle n'a plus besoin de support humain. A Louise mourante, Vincent envoie ce court message :

« Vous partez la première, si Dieu me pardonne mes péchés, j'espère aller bientôt vous rejoindre au Ciel. » (57)

L'amitié vécue par Vincent de Paul et Louise de Marillac les a réunis, au-delà de leurs différences, dans la certitude d'accomplir la volonté de Dieu.

Elle a trouvé sa source et son modèle en Jésus-Christ qui, par son Incarnation, a révélé l'Amour de Dieu pour l'humanité.

Cette amitié a été basée sur l'authenticité, c'est-à-dire l'acceptation profonde de l'identité de l'autre, la reconnaissance et le respect de leur complémentarité.

Elle est devenue communion à l'image de la Trinité, ce grand mystère de Dieu où est vécu, dans l'unité et la diversité, le don réciproque.

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont enrichi l'Eglise par leurs fondations pour le service et l'Évangélisation des pauvres, ils ont surtout illuminé le monde par leur témoignage de vie simple, humble et pleine d'amour.

FIN (*).

Sœur Elisabeth Charpy.

Bibliographie :

17. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, octobre 1644, Ecrits 119.
18. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, août 1655, Ecrits 474.
19. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, entre 1638 - 1649, Coste II. 385.
20. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 4 mai 1648, Ecrits 240.
21. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, décembre 1653, Coste V. 58.
22. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, avril 1650, Ecrits 317.
23. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, avant 1650, Ecrits 338.

(*) Tous les articles « Contre Vents et Marées » parus depuis janvier 1987 sont regroupés en un petit livre que l'on peut demander à la Procure de la Maison-Mère, 140, rue du Bac, 75340 Paris.

« Contre Vents et Marées, Louise de Marillac ». Prix : 50 F.

24. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 6 avril 1649, Ecrits 277.
25. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 28 avril 1649, Coste III. 432.
26. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, en 1655, Ecrits 473.
27. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 2 septembre 1649, Coste III. 479.
28. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 5 avril 1649, Coste III. 424.
29. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, vers 1646, Ecrits 187.
30. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, en 1655, Coste V. 396.
31. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, décembre 1655, Ecrits 493.
32. Louise de Marillac à Anne Hardemont, en 1658, Ecrits 611.
33. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 2 mai 1646, Ecrits 143.
34. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 17 janvier 1648, Ecrits 234.
35. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 25 janvier 1643, Ecrits 87.
36. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 25 août 1646, Coste III. 23.
37. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 5 juillet 1651, Ecrits 361.
38. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, juin 1658, Ecrits 593.
39. Constitutions des Filles de la Charité, C. 2, 17.
40. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, juin 1657, Ecrits 551.
41. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, septembre 1655, Coste V. 420 .
42. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 20 mars 1653, Ecrits 413.
43. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, décembre 1658, Coste VII. 419.
44. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, vers 1645, Ecrits 132.
45. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 14 mai 1649, Coste III. 437.
46. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 1^{er} février 1658, Ecrits 582.
47. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, 25 novembre 1656, Coste VI. 136.
48. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 28 septembre 1657, Ecrits 570.
49. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 21 décembre 1658, Ecrits 620.
50. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, vers 1658, Coste VII. 409.
51. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, mars 1659, Coste VII. 460.
52. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, janvier 1660, Ecrits 672.
53. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 24 décembre 1659, Ecrits 659.
54. Monsieur Vincent à Louise de Marillac, après mars 1657, Coste VII. 628.
55. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, octobre 1658, Ecrits 610.
56. Louise de Marillac à Monsieur Vincent, 24 décembre 1659, Ecrits 659.
57. Le grand Saint du grand siècle par Coste, Tome 1 page 532.

Province de Belgique :

**DANS UN MONDE DECHRISTIANISE,
FILLE DE LA CHARITE AUJOURD'HUI.**

« On peut changer certaines choses avec d'autres sans attendre toujours que beaucoup de gens s'y mettent. Et dans bien des cas, cela fait tache d'huile. Il suffit de commencer et de ne pas être trop pressé. » (Pascal Thomas).

L'histoire de Glain, située sur la rive gauche de la Meuse, est marquée par le charbon. Dès le XIX^e siècle, des familles ouvrières sont attirées par l'exploitation des gisements miniers. La direction des Charbonnages a vite compris l'intérêt d'installer les mineurs non loin de leur travail et elle leur offre la possibilité d'acquérir des logements modestes. Les premiers travailleurs recrutés parmi les plus pauvres, arrivent du Limbourg, province du nord-est de la Belgique. Après la première guerre mondiale de 1914-1918, la population de Glain se voit enrichie de mineurs polonais et tchécoslovaques. Après la seconde guerre mondiale, ce sont des Italiens et des Espagnols qui viennent s'installer. En 1964, des Marocains, des Grecs et des Turcs viennent à Glain pour vivre de l'extraction du charbon. En 1972, cette commune est citée parmi les trois communes belges ayant la plus forte densité d'émigrés.

En 1973, suite à la fermeture des deux charbonnages, la commune doit faire face à la crise économique. Le coup est particulièrement sérieux. Actuellement la population est marquée par tout un passé de souffrances : conditions de travail pénibles et souvent dangereuses et meurtrières, problèmes du chômage avec toutes ses conséquences. La construction de l'autoroute en 1975 provoque des expropriations, l'année suivante, un incendie détruit entièrement l'église. Un tremblement de terre, en 1983, fait de nombreux dégâts, nombreuses sont les maisons en ruines. Toutes ces plaies sont loin d'être cicatrisées.

Un appel de l'Evêché.

« Vivre une présence évangélique dans ce quartier abandonné et déchristianisé de Glain où il n'y a plus depuis longtemps de prêtres ni de religieuses, où il n'y a plus d'église depuis 10 ans, où les pauvres sont très présents. »

Tel est l'appel que l'évêché de Liège lance à la Communauté ! Appel très interpellant ! Mais comment y répondre, vu notre pauvreté ? Une communauté d'un quartier de Liège accepte de réfléchir cet appel. Prières, échanges, rencontres avec les prêtres du secteur et de l'évêché permettent un discernement. Le quartier où est insérée cette communauté est pauvre, mais l'Eglise y est davantage présente et active avec quelques prêtres et des laïcs. Une décision peut enfin être prise. Cette petite communauté ira s'installer dans le quartier de Glain.

La communauté de Glain.

Nous sommes une communauté de quatre Filles de la Charité, une infirmière, une aide familiale et deux enseignantes récemment en pré-retraite. Suite à la demande de l'Eglise, nous voulons, ensemble et avec deux prêtres et des laïcs, découvrir le message de l'Evangile. L'objectif n'est pas de refaire une paroisse au sens classique du terme. La paroisse n'est plus la structure unique, capable d'être source d'évangélisation. Nous désirons susciter une communauté chrétienne en milieu populaire à partir de la base.

Affrontées à ce monde déchristianisé, nous sommes amenées en tant que Filles de la Charité à nous reconverter, à changer nos habitudes, à ne plus aller vers les autres en voulant faire passer nos idées, à ne plus arriver avec nos solutions mais bien à nous rendre chez eux les mains vides et, en toute humilité, à prendre le temps de les écouter. Nous avons à revoir notre être, notre présence, notre agir.

Dans un premier temps, nous essayons de vivre et de nous intégrer au cœur du quartier pour bien connaître la mentalité, le genre de vie et les besoins tant matériels que spirituels. « Il ne s'agit pas de précipiter les choses..., nous a-t-on recommandé. N'allez pas trop vite, prenez le temps... Ne commencez pas d'activités visibles, enracinez-vous en Dieu. Insérez-vous dans ce qui existe. » L'Evangile nous invite à sortir. Il nous incite à voir et à écouter.

Nous sommes lancées dans l'aventure le 20 juillet 1987. Par des visites et des contacts dans la rue, nous créons des liens. Nous rencontrons de nombreux musulmans, des témoins de Jéhova, des groupes vivants et pluralistes : le groupe

« panser et repenser Glain », né après le tremblement de terre, le club Vie Féminine qui accueille les femmes turques, marocaines, espagnoles..., l'école communale, la maison d'enfants. Pour nous il n'est nullement question de commencer de nouvelles institutions. Nous essayons, en étant à l'écoute, de discerner au travers des phrases souvent maladroitement, ce qui fait souffrir, ce qui est désiré. Nous notons les appels, les demandes, nous réfléchissons ensemble. De nombreux problèmes existent : la violence parmi les jeunes, le racisme avec d'un côté les Belges, les immigrés italiens, espagnols, polonais et de l'autre le bloc des Turcs.

Les germes d'espérance.

Cordialité et entraide caractérisent de nombreux habitants. « Je fais une portion de dîner en plus pour ma voisine » confie une mère de famille. Une grand-mère explique : « Mes voisins sont gentils : le jeune va chercher mon pain, Charles me coupe du bois. L'Italienne m'a apporté des fleurs pour mes 80 ans. » Un ouvrier sait donner un coup de main lorsque cela est nécessaire : « Je suis socialiste, mais quand je sais aider les gens, je le fais. »

Pouvoir échanger, exprimer sa solidarité, en se sentant ensemble sur un pied d'égalité, est pour tous bienfaisant. Au cours d'une rencontre, huit femmes de 23 à 37 ans expriment leurs souhaits : « Il faudrait un lieu pour nous rencontrer, pour parler de nos peines et de nos joies. » « Je me sens inutile, je sens que je devrais faire quelque chose. » Nous espérons faire démarrer de petites communautés à partir de personnes qui vivent des situations semblables, qui se rassemblent selon leurs attentes et qui ont la même sensibilité face aux événements rencontrés.

Des chômeuses croient en leurs possibilités de création et se sentent concernées. A l'occasion de Noël, l'une d'elles a proposé son appartement comme lieu de réunion. A sept, dont une marocaine, elles ont décidé d'aller personnellement porter une carte de Noël aux personnes âgées et isolées du quartier : préparation lointaine d'un groupe « Visiteurs de malades » !

Progressivement, nous tentons de susciter un groupe d'hommes et de femmes qui ait conscience de la place qu'il doit prendre dans le quartier, qui se veuille plus soucieux et plus responsable, vivant ce service au niveau de la Foi chrétienne. Des demandes se font jour : « J'ai besoin, dit une femme, de trouver quelqu'un qui me parle de Dieu tout simplement. Mon mari et moi, nous n'avons plus jamais entendu parler de Dieu ! »

Ensemble, laïcs, prêtres et Filles de la Charité, nous voulons une Eglise où la responsabilité soit le fait de tous les membres du Peuple de Dieu. Nous

pourrons ainsi découvrir le message de l'Évangile qui apporte une force positive, libère et rend l'espoir.

La réflexion en Eglise.

Nous tenons un carnet de bord. Sur une page, nous notons les rencontres de la journée avec les mots et les expressions entendues. Sur l'autre page, en regard, nous cherchons les paroles d'Évangile et de Psaumes qui s'y rapportent. Nous reprenons tout cela dans notre prière.

Régulièrement, nous faisons avec les prêtres une révision de vie pour analyser le vécu, pour repenser notre mode de présence, pour voir comment répondre aux appels et aux besoins, pour repérer les militants, pour célébrer entre nous les événements. Nous précisons nos objectifs :

Que les habitants de Glain soient reconnus et qu'ils participent à une vraie vie de communauté.

Que nous leur communiquions une véritable Parole d'Espérance et de Foi qu'ils puissent comprendre.

Qu'ils soient formés à une prise de responsabilités.

Que nous soyons levain dans la pâte, reliées à Jésus-Christ Ressuscité par notre vie de prière.

La communauté de Glain.

Province de Cali (Colombie) :

PREMIER CONGRES NATIONAL DES JEUNESSES MARIALES VINCENTIENNES.

L'Année Mariale, promulguée par Jean-Paul II pour marquer la clôture du deuxième millénaire du Christianisme, nous a menées, nous, les Filles de la Charité, à tourner un regard plein de reconnaissance vers Marie, à la remercier de son amour pour la Compagnie, de la confiance qu'elle nous a faite en nous demandant d'orienter vers elle, les jeunes, à la remercier aussi de sa protection jamais démentie.

A partir de l'année 1971, lorsque notre Province s'est proposé de revitaliser la dévotion mariale en chacun de ses membres, nous avons pu voir comment Marie est venue prendre possession du fief que lui ont offert nos fondateurs au XVII^e siècle. Conscientes, donc, de notre responsabilité face au désir explicite de la Vierge en 1830, nous avons commencé, en 1973, à mettre en place l'organisation du Mouvement Marial, tout en suivant les orientations venues de Paris. Des groupes locaux, des rencontres régionales ou provinciales, jusqu'à l'établissement du Comité national.

1987 est le moment de rendre à Marie l'hommage fervent de notre amour filial ; c'est le moment de rassembler les jeunes autour de son Cœur Immaculé ; c'est le moment de chanter en son honneur, de redire ses titres de « *Mère de Dieu, Comblée de grâce, Bienheureuse parce qu'elle a cru, Celle qui nous précède dans notre pèlerinage de Foi, Mère de l'Eglise...* » en nous faisant l'écho de Jean-Paul II dans son encyclique « La Mère du Rédempteur ». Mais c'est le moment, aussi, de sentir l'amour de préférence que Marie manifeste à tous ceux qui l'invoquent dans la Foi, l'humilité et l'amour.

En octobre 1987, nous commençons les préparatifs du premier Congrès National des Jeunes Mariales Vincentiennes dont le thème est :

« Jeunes, en marche, de par le monde, avec le Christ et Marie. »

Le texte central proposé à l'étude des participants est l'encyclique « La Mère du Rédempteur ». Liturgie, chants, interventions festives : tout est longuement préparé.

Du 26 juin au 1^{er} juillet 1988, 650 jeunes, garçons et filles sont rassemblés à la Citadelle « Las Palmeras de Villeta » à Cundinamarca. Ils viennent de toute la Colombie. Vingt Prêtres dont les deux Directeurs Provinciaux, 140 Filles de la Charité dont les membres de deux Conseils Provinciaux, sont présents. Si l'ordre règne, la joie et la beauté sont comme des signes visibles de la grande bonté du Seigneur Jésus et de Marie sa Mère. Quel bonheur et quelle surprise, les lettres du Père McCullen et de Mère Duzan apportant leur message d'encouragement pour le Congrès. Ces documents servent de points de réflexion lors du premier travail en groupes et viennent renforcer les convictions de tous les membres du Mouvement Marial.

Le Père Alvaro Quevedo, aumônier du Mouvement, captive son auditoire en présentant la grande richesse de Marie, vénérée dans toute l'Amérique Latine. Les jeunes présentent une visite, en esprit, de tous les sanctuaires marials de la Colombie dont le nombre a suggéré à Paul VI de la surnommer « Le jardin de Marie ». Cette route mariale a permis aux jeunes de mieux comprendre la bonté de Marie envers ses enfants de partout. L'étude de l'encyclique La Mère du Rédempteur amène les jeunes à mieux cerner la vie de Marie, ses prérogatives, ses vertus, et à découvrir en elle le modèle le plus complet pour leur propre vie.

La liturgie du Congrès, très belle, marque tous les participants. Son point culminant en est l'Eucharistie quotidienne. Le premier jour, à travers une expression corporelle, les jeunes font monter jusqu'au Seigneur, du plus profond de leur être, la louange et l'hommage qu'ils veulent lui rendre. Le deuxième jour, marqué par une « nuance vincentienne » projette toutes les formes de pauvreté que le charisme vincentien prend en charge : c'est une manière d'imiter Marie dans son attitude de servante. Le troisième jour, sont mises en relief les valeurs chrétiennes et l'urgence de prendre conscience de notre propre responsabilité dans la tâche de transformation du monde.

L'Eucharistie de clôture du Congrès est célébrée par Monseigneur Alfonso Cabezas, de la Congrégation de la Mission. Cette célébration est le coup d'envoi, à travers l'engagement avec le Christ et l'Évangile, comme synthèse de leur étude mariale. En effet « *quiconque regarde Marie, regarde Jésus.* » Par groupes, selon l'engagement pris par chacun, les jeunes ont été envoyés, au nom de l'Église :

- comme catéchistes et semeurs de l'Évangile, les dimanches et pendant les grandes vacances ;
- à la visite des Pauvres chez eux, à la visite des Prisonniers ;
- comme témoins du Christ dans leur milieu familial, leurs écoles, l'université, partout où ils se trouvent ;
- comme visiteurs des malades, des personnes âgées ;
- comme collaborateurs des groupes missionnaires.

Que Marie marche avec tous les jeunes, qu'elle les envoie toujours vers Jésus, et qu'elle les aide dans la joie à être de plus en plus les messagers de la Bonne Nouvelle.

Province de Paris (France) :

LA COURTE ECHELLE.

La Compagnie des Filles de la Charité, comme la Congrégation de la Mission se préoccupaient, se préoccupent des jeunes de la rue. Comment les aider ?



LA COURTE ECHELLE

Les événements, petit à petit, peineusement, ont conduit deux Filles de la Charité, bientôt trois, à répondre à la demande de l'Association « Drogue et Jeunesse ». Celle-ci avait été pressentie par le Ministère de la Santé pour la création d'un accueil destiné aux mineurs en difficulté ou en danger de toxicomanie. Ainsi est née : « La Courte Echelle », accueil de jour et de nuit.

Un hébergement y est possible pour une quinzaine de jeunes. Après un séjour temporaire de durée variable, l'accueilli (e) est orienté (e) vers une famille, en principe hors de Paris, ou vers un foyer, ou retourne simplement dans sa famille. Mais il (elle) reste en contact avec le Centre.

Actuellement une Fille de la Charité assume la responsabilité matérielle de la maison et la convivialité. Une autre Sœur, qui travaille à l'extérieur, l'aide comme bénévole. Toutes deux habitent sur place. Une Directrice laïque et une équipe spécialisée assument la prise en charge psychologique et sociale des hébergés. La charge financière est supportée par les Ministères de la Santé et de la Justice.

Les voitures défilent dans la rue des Pyrénées, pare-chocs contre pare-chocs. En dehors des motos, aucun véhicule ne peut, dans cette rue étroite à double sens dépasser le voisin. Il faut suivre le précédent, se conformer, attendre, pour

oser une pointe de vitesse, un éventuel espace de liberté et d'initiative. Est-on encore capable d'un réflexe rapide après l'engourdissement dû à ce suivi automatique ?

Au 190 de la rue, notre Maison. Actuellement cinq jeunes mineurs y abritent, bon gré, mal gré, leur difficulté de vivre (18 sont passés depuis l'ouverture). Des marginaux ? Certes oui ! ils se veulent, se déclarent tels dans des discours stéréotypés, sûrs d'être la nouvelle race qui monte et qui n'a pas d'avenir : « no future ». Ils crient, ils souffrent, ou ils se taisent, butés ; ils regardent d'un œil à la fois aigu et délirant cette société des adultes qu'ils rejettent, trop faibles d'ailleurs pour l'affronter. Ils s'autodétruisent en refusant toute loi, agressent l'entourage adulte, sans doute façon instinctive d'appeler au secours.

Il y a : J... qui voudrait bien compter pour quelqu'un et dont les propos violents contre son frère, inquiètent.

N... la balafrée au cutter, de la tempe à l'épaule, qui n'en veut même pas à son agresseur, puisqu'elle continue à fréquenter la bande.

A... gringalet, poète et schizophrène face à un père viril et strict...

M... qui rêve d'une mère différente et d'un père enfin présent... sûr qu'il apprendra à suivre une loi avec lui.

Tous cherchent des refuges dans la drogue, l'alcool, la délinquance, l'excentricité de l'apparence : grosses chaussures de soldat, gadgets, crêtes de cheveux rouges, vertes, etc. Sortir de tout cela ? ils voudraient bien à certaines heures. Mais pour quelle réalité exaltante ? Car s'ils sont faibles, dépendants, morbides parfois, ils sont aussi lucides, sensibles, idéalistes à leur manière.

Pour eux, notre société est médiocre, plate, asservie, hypocrite. Elle refuse le risque, l'aventure, la fantaisie ; elle est vieille, elle multiplie les « assurances », se sécurise dans les conformismes, la loi-répression et utilise même la violence et le laxisme moral pour abrutir les faibles.

Je veux « m'éclater » disent-ils, « faire la fête » tout de suite... Tout éclatement suppose la brisure... Une nouvelle société germe dans l'ombre. Ils en pressentent, mieux que nous, les enjeux, et leur faiblesse en a peur. Ils en sont les révélateurs malades et actuellement les victimes car ils sont sans boussole, ne s'aiment pas eux-mêmes, habités par le goût de mourir.

Comment les aider ? Ces jeunes n'ont que faire des nostalgiques du passé, aussi bon fût-il. Ils cherchent des prophètes : « on ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres ». L'aventure d'Abraham reste notre modèle : « Quitte

la terre de tes Pères », quitte tes habitudes, mêmes légitimes, « va... ». L'humour du Seigneur vint *dé-ranger* (*) le Patriarche, déjà vieux, à la retraite...

Une jeunesse d'esprit renouvelée nous est ainsi offerte par l'Esprit-Saint à travers le service quotidien de ces jeunes. C'est une aventure... dont la sécurité est : l'ESPERANCE. 2

Sœur Françoise.

(*) Faire sortir du rang, des normes habituelles.

Bibliographie

LE CATALOGUE DES PUBLICATIONS VINCENTIENNES n° 1

Voici le volume n° 1 qui inaugure la collection. Il est exclusivement consacré à saint Vincent de Paul. Il regroupe des publications parues en langue française, répertoriées et saisies par traitement informatique.

Ce catalogue se veut un *instrument de travail* et un *outil de consultation*.

Les 1 751 ouvrages ici recensés sont utilement classés en fonction :

- de l'auteur (qui ?)
- du public auquel ils s'adressent (pour qui ?)
- du sujet qu'ils traitent (quoi ? et pourquoi ?)
- du type du document (sous quelle forme ?)
- du point de vue abordé (comment ?)
- du lieu où ils peuvent être facilement consultés (où ?)

Toutes ces indications sont portées avec leur code propre dans les colonnes situées à droite des titres des ouvrages classés par ordre alphabétique. La notice explicative, en tête du catalogue, reproduit toutes ces données et un « bristol » mobile permet de s'y reporter en permanence et... de servir de signet pour marquer la page consultée.

D'un seul coup d'œil, le lecteur visualise les réponses qu'il cherche, et — ceci nous a paru très important — il saisit aussi immédiatement à quel public s'adresse l'ouvrage recensé : enfants, jeunes, adultes. Enfin il sait où consulter l'ouvrage (il n'y a pas partout des bibliothèques).

Si l'ouvrage est indexé de A à F, il se trouve dans une maison des Pères de la Congrégation de la Mission, s'il est indexé de 1 à 9, il se trouve dans une maison de la Compagnie des Filles de la Charité.

Est-ce à dire que ce catalogue ne s'adresse qu'à ces Filles et Fils de Monsieur Vincent ? Non, au contraire il sera utile à d'autres, à tous ceux et celles qui, vincentiens ou non, sont attirés par la personnalité, le message et l'actualité de saint Vincent de Paul, ainsi qu'aux chercheurs, aux historiens ; il trouvera sa place dans les bibliothèques religieuses et historiques, d'autant que ce catalogue ouvre en n° 1 la série d'autres publications vincentiennes.

Prochaine parution : n° 2 - Sainte Louise de Marillac.

Ce catalogue des Publications Vincentiennes, est à demander à la Procure :

- des Filles de la Charité, 140, rue du Bac, 75340 Paris Cedex 07
- des Prêtres de la Mission, 95, rue de Sèvres, 75006 Paris.

Chaque volume : 50 F + le port.

Bulletin Mensuel des Filles de la Charité
de Saint Vincent de Paul

Abonnement : 150 F par an

140, rue du Bac - 75007 Paris

ISSN : 0397-0000

Directeur : Sœur Charpy

Imp. Hallépée

169, rue Lecourbe - 75015 Paris

Dépôt légal : 4^e trimestre 1988

Commission paritaire n° 57490